

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 14 mars 2022
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 30*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:30:44] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0889 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:08] Bonjour à tous.
17 Madame le greffier, veuillez citer l'affaire.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:31:14] Bonjour, Monsieur le Président.
19 Bonjour à tous.
20 Situation en République centrafricaine II, *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-*
21 *Édouard Ngaïssona*. Numéro de l'affaire ICC-01/14-01/18.
22 Nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:30] Très bien.
24 Maintenant, les présentations, s'il vous plaît.
25 Pas trop de noms, Maître Struyven, aujourd'hui ?
26 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:31:36] Bonjour, Messieurs les juges. Sylvie
27 Wakchom et moi-même, Olivia Struyven, pour l'Accusation.
28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:47] Très bien.

- 1 Et maintenant, Monsieur... Maître Fall.
- 2 M^e FALL : [09:31:49] Merci, Monsieur le Président.
- 3 Les victimes des autres crimes sont aujourd'hui représentées par M^{me} Ombeni et
- 4 moi-même, Yaré Fall.
- 5 Merci.
- 6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:01] Maître Suprun.
- 7 M. SUPRUN (interprétation) : [09:32:03] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à
- 8 tous.
- 9 Les ex-enfants soldats sont représentés par moi-même, Dmytro Suprun (*fin de*
- 10 *l'intervention non interprétée*)
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:13] La Défense
- 12 maintenant (*fin de l'intervention non interprétée*)
- 13 M^e GUISSÉ : [09:32:21] Bonjour, Monsieur le Président. Je vais essayer de ne pas en
- 14 prendre ombrage, Monsieur le Président.
- 15 Donc, M. Yekatom est présent dans la salle. Il est assisté aujourd'hui de M. Gyo
- 16 Suzuki, de M^{me} Yasmeen Hajjali, et M^{me} Mylène Dimitri suit à distance. Et je suis
- 17 M^{me} Anta Guissé.
- 18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:45] Merci.
- 19 Maître Knoops maintenant.
- 20 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:32:49] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
- 21 Messieurs les juges. Bonjour à tous.
- 22 M. Patrice Ngaïssona est représenté aujourd'hui par M^e Marie-Hélène Proulx, M^e
- 23 Chiara Giudici, Sara Pedroso, Alexandre Desevedavy, et M^e Landry suit depuis
- 24 l'antenne sur le terrain.
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:15] Merci, Maître
- 26 Knoops.
- 27 Et le plus important maintenant.
- 28 Bonjour, Monsieur le témoin. Vous vous trouvez donc dans la salle à distance ; nous

- 1 espérons que vous avez passé un bon week-end, Monsieur le témoin.
- 2 LE TÉMOIN : [09:33:35] Bonjour à tout le monde. Bonjour, Monsieur le juge, bonjour,
- 3 Monsieur le Président.
- 4 J'ai passé un bon week-end. Merci à vous.
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:47] Eh bien, ça semble
- 6 prometteur, un bon départ.
- 7 Et je vais donc donner la parole à M^e Proulx.
- 8 M^e PROULX (interprétation) : [09:34:05] Merci, Monsieur le Président.
- 9 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)
- 10 PAR M^e PROULX : [09:34:11]
- 11 Q. [09:34:12] Monsieur le témoin, bonjour.
- 12 R. [09:34:14] Bonjour, Maître.
- 13 Q. [09:34:16] Je voudrais revenir brièvement sur une question qui vous a été posée la
- 14 semaine dernière par ma collègue du Bureau du Procureur.
- 15 Alors, ma collègue vous avait... vous avait parlé de votre téléphone portable qui
- 16 avait été saisi. Si je me trompe pas, c'était en juin 2020. Alors, je voudrais savoir : est-
- 17 ce que vous vous souvenez environ combien de temps vous avez eu ce téléphone en
- 18 votre possession avant qu'il vous soit saisi ?
- 19 R. [09:34:53] Bon, le téléphone qui a été saisi, en fait, je l'ai eu... pas... il y a pas deux
- 20 ans, un an et... un an et demi deux ans que j'ai ce téléphone.
- 21 Mais en ce qui concerne mon compte Facebook, j'ai un compte Facebook que je
- 22 l'utilise depuis très, très longtemps que j'ai créé mon compte — premier compte
- 23 Facebook. Si je me souviens pas trop, c'était en 2009 ou 10. Oui, 2009 ou 10 que j'ai
- 24 mon compte Facebook, et c'est le même que j'utilise jusque aujourd'hui. Mais le
- 25 téléphone, c'est un téléphone que j'ai pas utilisé longtemps avant la saisie.
- 26 Q. [09:35:49] En fait, je voudrais... je voudrais vous montrer un... un document.
- 27 Alors, c'est le document 91 dans le classeur de la Défense.
- 28 Alors, on peut le montrer au témoin, mais peut-être pas au public, s'il vous plaît.

1 C'est CAR-D30-0009-0003.

2 Et c'est un document qui nous donne certaines informations sur votre téléphone qui
3 a été saisi. Je vais attendre qu'il s'affiche et je... je vais continuer après.

4 *(La greffière d'audience s'exécute)*

5 Alors, est-ce qu'on peut descendre un petit peu s'il vous plaît ?

6 *(La greffière d'audience s'exécute)*

7 Voilà, là, c'est parfait.

8 Alors, vous voyez, Monsieur le témoin, on peut reconnaître que ce document discute
9 de votre téléphone, parce qu'il y a un numéro. Alors, c'est écrit « IMEI », et ça, c'est
10 le numéro de votre téléphone, et... et le numéro qui est indiqué est le même qui se
11 trouve sur le document 38 de la liste du Bureau du Procureur — vous vous
12 rappellerez, ce document avec vos contacts.

13 Et donc, ce que je...

14 R. [09:37:19] Oui, j'arrive pas à bien voir ; l'image est affichée à l'écran, s'il vous
15 plaît...

16 Q. [09:37:28] Peut-être on peut...

17 R. [09:37:30] Je vois pas clair l'image ; c'est flou.

18 Q. [09:37:31] Peut-être on peut agrandir un petit peu s'il vous plaît ?

19 *(La greffière d'audience s'exécute)*

20 R. [09:37:37] Oui.

21 Q. [09:37:38] Voilà.

22 Et on peut descendre.

23 *(La greffière d'audience s'exécute)*

24 Voilà, parfait.

25 Ce que ce document nous indique, Monsieur le témoin, c'est que votre téléphone...

26 R. [09:37:47] Oui.

27 Q. [09:37:48] ... l'appareil que vous aviez, il a été fabriqué...

28 R. [09:37:50] Oui.

1 Q. [09:37:51] ... le 4 juillet 2019.

2 R. [09:37:54] Mm-hm, oui.

3 Q. [09:37:55] Ce qui veut dire que, en fait, vous l'auriez eu moins d'un an, hein, parce
4 que vous l'auriez acheté, j'imagine, à un moment après sa fabrication, début juillet
5 2019. Donc, vous l'avez eu très peu de temps.

6 R. [09:38:09] Oui.

7 Q. [09:38:10] Vous êtes d'accord ?

8 R. [09:38:11] Oui, je l'ai eu très peu de temps ; je l'ai eu pas longtemps. Bien au
9 contraire, je l'ai encore.

10 Q. [09:38:29] Alors, vous vous souviendrez que, la semaine dernière, M^{me} Struyven
11 vous avait fait confirmer le nom de certains de vos contacts...

12 R. [09:38:38] Mm-hm.

13 Q. [09:38:39] ... mais elle... elle vous avait pas demandé, nécessairement, de regarder
14 les numéros et de confirmer les numéros ni la période pendant laquelle ces numéros
15 étaient actifs.

16 Alors, ma question est la suivante : Monsieur le témoin, est-ce que j'ai raison de
17 croire que les contacts qui ont été retirés de votre téléphone en
18 juin 2020 comprenaient des numéros anciens qui avaient peut-être été copiés de vos
19 téléphones précédents, mais contenaient aussi des numéros, peut-être, beaucoup
20 plus récents, peut-être aussi récents que 2020 ?

21 R. [09:39:18] Oui, c'est exact, ce que... ce que vous dites, et il y a des numéros copiés
22 sur l'ancien téléphone. Ben, en fait, c'est pas mon numéro ; je le garde toujours sur
23 un compte Google qui me permet, quand je change mon téléphone, je garde toujours
24 mes mêmes répertoires téléphoniques.

25 Donc, il y a des nouveaux numéros que j'ai rajoutés, mais il y a des anciens numéros
26 que j'ai pendant longtemps sur mon... dans mon répertoire téléphonique.

27 Q. [09:40:02] Je vous remercie.

28 Je vais revenir sur une autre question qui avait été abordée la semaine dernière, mais

1 d'abord, j'aimerais, s'il vous plaît, qu'on passe à huis clos partiel.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:19] Huis clos partiel.

3 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 40)*

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:40:24] Nous sommes à huis clos partiel,
5 Monsieur le Président.

6 M^e PROULX : [09:40:38]

7 Q. [09:40:38] Maintenant, j'ai une question sur les conversations Facebook dont nous
8 avons discuté la semaine dernière.

9 Alors, vous vous rappellerez, mercredi dernier, on avait parlé d'informations qui
10 circulaient sur Facebook à l'époque des événements, 2013 en particulier, mais dont
11 certaines informations étaient fausses. Et donc, je... j'aimerais qu'on regarde
12 ensemble une de vos conversations, que vous avez vue avec M^{me} le Procureur, mais
13 j'ai une question différente à... à vous suggérer.

14 M^e PROULX : [09:41:13] C'est à l'onglet 58, c'est dans le classeur du Bureau du
15 Procureur, CAR-OTP-2133-2736... pardon 2735, et c'est à la page 2736.

16 *(La greffière d'audience s'exécute)*

17 Est-ce qu'on peut aller tout au bas de la page s'il vous plaît ?

18 *(La greffière d'audience s'exécute)*

19 Q. [09:41:57] Est-ce... est-ce que vous voyez la conversation, Monsieur le témoin ?

20 R. [09:42:02] Oui.

21 Q. [09:42:03] Parfait.

22 Alors, dans ce message du 9 septembre 2013, vous dites que... que : « Un de nos
23 hommes ont reprendre le contrôle de Bossangoa et Bouca. » Et en fait...

24 R. [09:42:19] Oui.

25 Q. [09:42:20] ... Monsieur le témoin, nous, on a entendu, récemment, des témoins de
26 Bossangoa qui nous ont dit que, en fait, l'attaque anti-balaka a eu lieu plus tard, elle
27 a eu lieu le 17 septembre, et que, donc, et... et en plus que cet échec — pardon — que
28 cette attaque a échoué et que les Séléka avaient donc gardé le contrôle de la ville.

1 Alors, est-ce que vous êtes d'accord avec moi que cette information que vous
2 partagez le 9 septembre, concernant le... la reprise du contrôle de Bossangoa —
3 pardon, je vois ma collègue qui fait... a une objection.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:43:01] Oui. Il faut toujours
5 attendre que la question entière soit posée, mais enfin, écoutons ce que vous avez à
6 dire, Maître... Madame Struyven.

7 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:43:12] Je pense que ce n'est... On... on a des
8 éléments de preuve ici, dans l'affaire, venant d'autres témoins qui parlent de tout ce
9 qui arrive avant le 17 septembre. Donc, je pense que ce qu'on lui a présenté n'est un
10 peu déformé. Si on lui dit qu'un témoin a dit que l'attaque n'a eu lieu que le 17, ce
11 n'est pas tout à fait... ça ne reflète pas la vérité, quoi, ça risque... ça rentre... ça risque
12 d'induire le témoin en erreur.

13 M^e PROULX (interprétation) : [09:43:38] Écoutez, je suis juste en train de dire que,
14 dans le message, le témoin dit qu'ils ont repris le contrôle de Bossangoa ; c'est ce qui
15 m'intéresse, là.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:43:48] Oui, alors, Maître
17 Struyven, continuez.

18 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:43:52] Oui, mais enfin, d'accord, mais ma
19 collègue sait très bien que c'était une navette, hein, il y avait des moments où
20 l'attaque était sous contrôle ; ensuite, ce n'est plus sous contrôle, donc il y eu un va-
21 et-vient, quand même. Donc, il y a eu des moments où l'attaque a permis de
22 contrôler la ville et ensuite, ça ne l'a plus... on n'a été plus contrôlés. Donc, il faut
23 quand même prendre... mettre ça en... prendre cela compte et le dire au témoin.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:17] Je suis un peu
25 d'accord avec M^{me} Struyven, je dois dire, et nous savons tous, surtout ce témoin-ci,
26 d'ailleurs, il a dit que dans une conversation de Facebook, on ne dit pas... que tout ce
27 qu'il y a dans une conversation de Facebook ne peut pas être pris pour argent
28 comptant, quand même.

1 Alors, peut-être pour la Défense, pour ce témoin-ci, je ne sais pas, mais il faut un peu
2 penser à la psychologie des gens, hein. Quand on parle avec beaucoup de gens,
3 aujourd'hui, on a tendance à dire beaucoup, beaucoup de choses. Donc, nous, on
4 tient... on le sait. Et ce qu'il faut absolument déterminer, c'est si cette information
5 peut être vérifiée et... autrement.

6 Mais vous savez, les propos des gens au téléphone, sur e-mails ou sur Facebook
7 pourraient avoir une valeur probante, mais on reste dans le conditionnel ici, hein,
8 parce que ça pourrait très bien ne... n'en avoir aucune en revanche.

9 Merci.

10 M^e PROULX (interprétation) : [09:45:29] Oui, merci de ces instructions, mais c'est là,
11 justement, que j'allais, hein. J'essayais de montrer que certaines informations
12 n'étaient pas si correctes que ça. Mais enfin, je vais passer à autre chose.

13 Q. [09:45:45] (*Intervention en français*) Monsieur le témoin, je vais passer à autre chose.
14 Je voudrais maintenant parler (Expurgé) et des circonstances dans lesquelles
15 vous avez (Expurgé).

16 Alors, je voudrais reprendre vos... vos corrections, les corrections que vous avez
17 apportées à votre déclaration.

18 M^e PROULX : [09:46:02] On peut les trouver à CAR-OTP-2135-1706, et je vais faire
19 spécifiquement référence à la page 1710.

20 Q. [09:46:17] Alors, dans ces corrections, vous dites : (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 Q. [09:48:59] Donc, pour être bien certaine que je comprends, (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 Q. [09:49:23] Je voudrais vous montrer le document à l'onglet 43 dans le classeur de
19 la Défense. Il est à CAR-OTP-2066-3003.

20 *(La greffière d'audience s'exécute)*

21 M^e PROULX : [09:50:01] Est-ce qu'on peut descendre un petit peu, s'il vous plaît,
22 pour voir « *Registration date* » ?

23 *(La greffière d'audience s'exécute)*

24 Voilà, merci.

25 Monsieur le témoin, le document qui va s'afficher est le... ce sont des... des
26 documents de Facebook sur... précisément (Expurgé).

27 R. [09:50:23] Oui.

28 Q. [09:50:24] (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé) quelques jours avant

3 le 24 octobre 2013 ?

4 R. [09:50:43] Bon, je sais pas, c'est... si... si c'est exact, si c'est ça ou bien c'est pas ça ou
5 bien il a un compte Facebook avant, parce que c'est quelqu'un qui oublie souvent les
6 mots de passe. Peut-être c'est un ancien compte que vous avez ou c'est celui que j'ai
7 créé que vous avez. Je ne peux vraiment pas vous donner la réponse exacte, mais
8 moi, en ce qui concerne les dates, je vous répète que je ne me souviens vraiment pas
9 du tout des dates de tous ces événements.

10 Donc, ce... pour ne pas donner de... de fausses dates ou bien une fausse réponse, je
11 m'abstiens sur cette question, parce que je ne me souviens vraiment pas de la date.
12 Et si c'est cet... (Expurgé), parce

13 que, lui-même, il dit qu'il a des comptes, mais il oublie toujours les mots de passe.

14 Q. [09:51:45] O.K. Pas de problème, Monsieur le témoin. Je... je... j'ai bien pris note, la
15 semaine dernière, que les dates ne sont pas votre point fort, et c'est pour ça que je...
16 j'essaie de mettre des dates devant vous pour vérifier si... si on a à peu près les... les
17 bonnes.

18 Vous avez expliqué, la semaine... — pardon — (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 Q. [09:54:22] Monsieur le témoin, on a eu un petit problème de... de son pendant une

13 seconde ou deux. Et donc, (Expurgé) et on a raté ce que vous

14 avez dit après. Alors, est-ce que vous vouliez dire « souvent », « rarement » ou autre

15 chose ?

16 R. [09:54:40] (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 . C'est lui qui

20 dorme avec les enfants de Claude Ngaïkosset, parce que Claude n'est pas là.

21 (Expurgé)

22 (Expurgé): « Le jeune là, il est pas bien. » (Expurgé)

23 (Expurgé), Junior c'est un agent de renseignements au temps

24 Bozizé. Donc, lui, il dit des... des choses, donc faut... faut éviter de parler avec des

25 gens comme lui. Il dit des choses qui... parfois, qui n'existent pas, (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 Q. [09:56:22] Je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire : vous avez dit que

5 (Expurgé)

6 (Expurgé). Est-ce que vous avez des informations qui vous indiquent pour qui il

7 travaillait à l'époque de Zongo ? Est-ce que... est-ce qu'il travaillait toujours comme

8 agent de renseignements, et pour qui ?

9 R. [09:56:46] Bon, là, je ne peux pas vous dire que je connais quelque chose sur

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé) ? Je ne cherche d'abord pas à savoir.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:57:37] Monsieur le témoin,

18 s'il vous plaît, pouvez-vous attendre deux ou trois secondes avant de répondre ?

19 Comme ça, les interprètes auront le temps de finir leur interprétation.

20 Merci.

21 R. [09:57:52] Merci, Monsieur le Président.

22 M^e PROULX : [09:57:59]

23 Q. [09:57:59] Je vous remercie pour ces précisions.

24 Maintenant, dans votre déclaration, vous dites que (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 Alors, si le... si la date que je vous ai montrée sur le compte Facebook est correcte —

27 vous l'auriez rencontré quelques jours avant le 24 octobre —, vous auriez commencé

28 à entendre ses appels environ vers la mi — il y a une objection. Pardon, Monsieur le

1 témoin.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:38] Madame Struyven ?

3 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:58:39] Le témoin a bien indiqué qu'il ne se

4 souvient pas des dates et qu'il ne sait pas si le (Expurgé)

5 (Expurgé). Ma collègue vient de dire au témoin (Expurgé) ; elle

6 peut pas dire ça, cela induit en erreur.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:59:04] Oui, je crois qu'il a

8 déjà répondu à la question de toute façon. Pour moi, c'est comme ça que je le vois. Je

9 n'aurais peut-être pas dit que c'était déformation, mais, bon, je pense qu'on peut

10 continuer, parce que, d'après sa réponse, ça a dû être quelques jours avant. Voilà, ça

11 suffit.

12 Et puis de toute façon, nous avons un document qui montre que ce groupe

13 Facebook... enfin, (Expurgé).

14 M^e PROULX : [09:59:40]

15 Q. [09:59:41] Alors je vais passer à autre chose, Monsieur le témoin, et je pense qu'on

16 peut retourner en audience publique.

17 R. [09:59:50] Si je peux vous préciser quelque chose d'abord, s'il vous plaît ?

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:59:55] Juste une seconde, le

19 témoin...

20 Q. [09:59:58] Vous vouliez dire quelque chose, Monsieur le témoin ? Vous souhaitiez-

21 vous adresser à la Chambre ?

22 R. [10:00:05] Oui, Monsieur le Président. Oui.

23 C'est à propos de (Expurgé)

24 c'est pourquoi je voulais préciser.

25 Q. [10:00:23] Savez-vous combien de temps s'est écoulé entre (Expurgé)

26 (Expurgé) ou, enfin, à peu près ?

27 R. [10:00:38] Non, je me souviens pas de temps. Je voulais préciser si, peut-être, ça

28 peut aider. Les dates, je sais pas.

1 Q. [10:00:55] Merci beaucoup pour cet éclaircissement.

2 Nous repassons en audience à... publique, s'il vous plaît.

3 *(Passage en audience publique à 10 h 01)*

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:01:07] Nous sommes en audience publique,
5 Monsieur le Président.

6 M^e PROULX : [10:01:18]

7 Q. [10:01:18] Monsieur le témoin, je voudrais parler, maintenant, de la... de la
8 création des groupes d'autodéfense anti-balaka.

9 Vous avez expliqué dans votre déclaration que les groupes d'autodéfense s'étaient
10 formés de jeunes de chaque village parce qu'ils subissaient les violences de la Séléka,
11 et donc, ils... ils s'organisaient et se mobilisaient pour tenter de se défendre pour
12 ramener la paix. Alors, est-ce que je comprends bien que, à votre connaissance, ces
13 groupes se sont formés spontanément dans les villages et indépendamment les uns
14 des autres ?

15 R. [10:01:59] Le groupe anti-balaka, pour dire, il n'y a pas quelqu'un qui demandait
16 aux jeunes de se... de s'organiser, de se mobiliser. Il n'y a pas quelqu'un, à ma
17 connaissance, parce qu'on était tous en République centrafricain, et ce qui arrivait
18 dans le pays, à l'époque, la population se trouve dans une situation vraiment très,
19 très, très délicate. Il n'y avait pas l'armée, pas de gendarmerie. L'armée, à l'époque,
20 c'est la coalition séléka, la gendarmerie, c'est eux, et vu l'exaction commise sur la
21 population à Bangui, il n'y avait pas... parce que la... à Bangui, il n'y avait pas de...
22 de... de personnes qui peuvent se lever vraiment la tête, dire que « je vais protéger
23 mon secteur ». À Bangui, non.

24 Dans les provinces, il y a des jeunes, déjà, qui vivent sur place en province, il y a des
25 chasseurs. Ceux... leur métier, c'est d'aller dans la brousse, dans la forêt, chasser les
26 animaux de brousse. Il y a des cultivateurs. Il y en a qui ont des... des machettes.
27 D'ailleurs, pour préciser, les machettes, parlant de machettes, c'est quelque chose,
28 c'est pas comme en Europe que tu vas... rentres dans la maison, tu trouves pas

1 machette. Déjà, machette, chaque Centrafricain, que ce soit dans les arrière-pays, que
2 ce soit à Bangui, a une machette ou voire deux, chez lui, à la maison. Parce que nous
3 vivons des travaux champêtres. Il y a des mauvaises herbes, de temps en temps,
4 qu'il faut débroussailler.

5 Donc, ces jeunes, les villageois des villages, commençaient à se mobiliser avec les
6 moyens qu'ils ont. Les machettes, les flèches pour aller chasser, les armes de chasse,
7 on appelait ça, chez nous, une *badica* (*phon.*), parce que, les villageois, eux, ils
8 fabriquaient souvent des armes de chasse eux-mêmes.

9 Avant même l'arrivée de la Séléka, c'est des choses que ceux qui vivent dans les... les
10 provinces en Centrafrique savent déjà faire. Ils ont des armes de chasse fabriquées
11 pour aller chasser. Et comme, eux, ils ont déjà ça, c'est comme ça que, dans les
12 arrière-pays, que l'Anti-balaka a commencé, les villageois commençaient à
13 s'organiser pour défendre grâce à leurs outils de chasse, grâce à leurs outils de
14 travaux champêtres. C'est comme ça que, au fur et à mesure, les autres de tel village
15 qui arrivent à défendre leur village, ça motive les autres de... de... d'un autre village
16 à côté de s'organiser aussi avec les moyens de bord qu'ils ont pour défendre (*phon.*)
17 leur village, et, au fur et à mesure, le mouvement commence à grandir dans les
18 arrière-pays.

19 Q. [10:05:37] Monsieur le témoin, êtes-vous d'accord que les groupes d'autodéfense,
20 quand ils se sont créés, en tout cas, n'avaient pas de projet politique, c'est-à-dire
21 qu'ils ne travaillaient pas à tenter de ramener François Bozizé au pouvoir ?

22 R. [10:05:52] Non. Il n'y avait pas projet politique. Tout ce qui est derrière cette
23 organisation, c'était d'avoir la quiétude, la libre circulation, la paix, pour vaquer à
24 chaque occupation. Il n'y avait pas projet politique derrière.

25 Q. [10:06:23] Nous avons entendu, il y a quelque temps, certains témoins qui... qui
26 faisaient partie des Anti-balaka à l'époque, avant... pendant l'avancée vers Bangui. Et
27 ces témoins — je... je parle en particulier des témoins P-2251 et P-1521 — ces témoins
28 nous ont décrit le mouvement comme étant désorganisé, sans chaîne de

1 commandement et sans chef suprême. Alors, on... on a entendu entre autres que les
2 chefs dans la brousse étaient tous égaux entre eux. Par exemple, Konaté n'était pas le
3 chef d'Andjilo et vice versa.

4 Alors, je pense que ça rejoint un peu ce que vous dites dans votre déclaration quand
5 vous dites que les Anti-balaka n'avaient pas de structure au début et qu'aucun
6 leader n'avait émergé à l'époque où les Anti-balaka avaient commencé à s'organiser.
7 Est-ce que vous êtes d'accord ?

8 R. [10:07:25] Oui, je suis d'accord avec vous.

9 Q. [10:07:37] Je viens de mentionner Andjilo, j'ai une question concernant... le
10 concernant : est-ce que vous savez comment et pourquoi Andjilo a rejoint les Anti-
11 balaka ?

12 R. [10:07:54] Andjilo a rejoint les Anti-balaka pour la même motif que les autres
13 jeunes de chaque village qui se mobilisent, qui s'organisaient à défendre leur village.
14 Andjilo, il est natif aussi... il vit dans le village à...à... à... à Bouca. Il est entre Bouca et
15 Batangafo, mais le... son village aussi a été attaqué, des mêmes violences ont été
16 commises.

17 Andjilo était aussi obligé de défendre son village. C'était ça. Et en défendant son
18 village, il a repris le contrôle de son quasi-totalité de son village, Andjilo.

19 Q. [10:08:52] En fait, je vous posais la question parce qu'il y a un témoin qui nous a
20 dit qu'Andjilo avait été recruté par une délégation. Alors, d'abord, une première
21 délégation avait été menée par Richard Bejouane, et, ensuite, une deuxième
22 délégation de quelques centaines d'homme avait été envoyée par... avait été menée
23 par Konaté, et les deux avaient été envoyées par M. Ngaïssona. Est-ce que vous aviez
24 déjà entendu parler de cela ?

25 R. [10:09:22] Non. Je peux vous dire que c'est faux.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:09:25] Un instant, un
27 instant.

28 Madame Struyven, vous vouliez intervenir ?

1 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [10:09:33] Oui, je ne pense pas que ce témoin
2 puisse déposer sur d'autres personnes d'une région totalement différente, habitant
3 en plus dans un pays différent au... à ce moment-là, de quelle manière il a été
4 recruté, quelles conversations il a pu avoir avec qui. Je ne pense pas qu'il y ait de
5 fondement pour poser ce type de question au témoin.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:10:02] Oui.

7 M^e PROULX (interprétation) : [10:10:03] Le témoin, si j'ai son entretien avec le
8 Bureau du Procureur sous les yeux, eh bien, la... l'Accusation, effectivement, a posé
9 de telles questions sur ce qui se passait dans la brousse à ce moment-là.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:10:15] Effectivement.

11 M^e PROULX (interprétation) : [10:10:16] Je pense qu'il est équitable que l'on puisse
12 examiner ce même sujet.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:10:16] Oui, bon. On peut
14 demander au témoin où il a obtenu cette information : est-ce que vous connaissez
15 telle personne qui a entendu dire telle chose ? Quelquefois, c'est du... c'est des
16 rumeurs, effectivement, et quelquefois, on entend ça à la radio, d'autres fois il y a
17 des connexions personnelles ou des gens qui connaissent des gens, et cetera.

18 Oui, Madame Struyven ?

19 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [10:10:46] Mon... ma... mon collègue a essayé
20 d'établir un calendrier qui l'amène... qui nous amène à octobre 2013. Les efforts de
21 recrutement ont eu lieu bien avant, nous le savons. Donc, il faudrait préciser cela
22 avec le témoin, s'il a entendu des informations après les faits ou bien si c'était en
23 cours.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:11:10] Ce que nous savons
25 bien sûr — effectivement, c'est une question — je voudrais que l'on n'aille pas plus
26 loin à ce sujet.

27 Mais enfin, Maître Proulx, ça n'aura peut-être pas beaucoup de valeur probatoire. Je
28 ne sais pas, peut-être que le témoin en sait davantage, finalement, peut-être que le

1 témoin dispose d'informations immédiates sur ce sujet. Mais cela permettrait de
2 raccourcir un petit peu les questions.

3 M^e PROULX : [10:11:49]

4 Q. [10:11:49] Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez préciser d'où vous tenez
5 les informations concernant les raisons qui ont poussé Andjilo à rejoindre les Anti-
6 balaka ?

7 R. [10:12:06] Je précise dans ma déclaration que, que ce soit Andjilo, que ce soient
8 Bejouane Richard, que ce soient les autres Anti-balaka, je précise que, en ce moment,
9 Konaté n'était pas avec eux ; je tenais mon information auprès de quelqu'un que je
10 dis, j'ai donné son nom, qui a détourné l'idée de défense des villages des Anti-
11 balaka. Je tenais cette information auprès. Et vu ce qu'il a... vu l'organisation qu'il a
12 mis en place, ça... moi-même, ça me donne l'impression que c'est lui qui a déjoué
13 l'idée générale de... des... des... des... des... des... des... des Anti-balaka pour défendre
14 leur village.

15 Parce que sans les actions menées par lui, les Anti-balaka, les Andjilo, aujourd'hui,
16 n'allaient pas se retrouver à Bangui pour combattre la Séléka en plein capitale ; sans
17 lui, les Bejouane ou bien les autres, les Hyppolyte, allaient pas se retrouver à Bangui.
18 Mais c'est par rapport à lui que les Andjilo se retrouvent à Bangui. Parce que, au
19 moment, il n'était pas en contact avec eux. Eux, ils sont restés dans leur coin et au
20 moment où il a réussi à entrer en contact avec eux, et c'est là, il demande
21 l'unification, il demande à tel, tel groupe de tel village d'aller rejoindre tel village
22 pour essayer de les aider à récupérer leur village. Et c'est comme ça il a fait au début.
23 Et ils ont récupéré les villages au fur et à mesure en envoyant tel groupe de tel
24 village aider tel groupe de tel village, au fur et à mesure.

25 Et maintenant, il a demandé à ce que « maintenant, les villages sont récupérés,
26 maintenant, revenez libérer les gens à Bangui ». L'idée de venir libérer les gens
27 arrivés au dernier moment, il a transformé l'idée à la prise de pouvoir à Bangui.
28 Vous ne pouvez pas que libérer et prendre le pouvoir en même temps parce que les

1 communications téléphoniques, comme je vous dis, j'entends.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:14:52]

3 Q. [10:14:52] Pour le compte rendu, il faudrait que vous disiez de quelles personnes
4 vous parlez, précisément. De quelles personnes vous voulez parler, lorsque vous
5 dites : « Quelqu'un a aidé ces gens, utilisé ces gens, pour aller à Bangui » ?

6 Si vous le souhaitez, on peut passer à huis clos partiel, pour que vous puissiez nous
7 dire cela.

8 Huis clos partiel, s'il vous plaît.

9 R. [10:15:25] Oui, je...

10 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 15)*

11 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:15:32] Nous sommes à huis clos partiel,
12 Monsieur le Président.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:15:36]

14 Q. [10:15:37] Monsieur le témoin, vous êtes à... nous sommes à huis clos partiel,
15 maintenant. Donc, vous pouvez nous dire de quelles personnes vous voulez parler.

16 R. [10:15:47] Monsieur le Président, (Expurgé)
17 (Expurgé).

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:16:09] Merci beaucoup.
19 Nous repassons en audience publique.

20 Ou, Maître Proulx, non ?

21 M^e PROULX (interprétation) : [10:16:19] J'ai une question encore, et puis ensuite on
22 pourra repasser... Puis... Et puis de toute façon, je voulais repasser à huis clos partiel,
23 donc, on peut peut-être rester à huis clos partiel.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:16:33] Très bien, nous
25 restons à huis clos partiel.

26 M^e PROULX : [10:16:42]

27 Q. [10:16:42] Monsieur le témoin, juste pour... pour être certaine, parce que tout à
28 l'heure votre réponse avait été interrompue, est-ce que j'ai bien compris que vous

1 n'avez donc jamais entendu parler que Andjilo ait été recruté par des délégations
2 envoyées par M. Ngaïssona ?
3 R. [10:17:01] Non. Non.
4 Andjilo, il était à Bouca, entre Bouca, Batangafo ; c'est de là-bas il combattait. Et c'est
5 précisément entre Bossangoa, Bouca, Batangafo qu'il se trouvait un monsieur qui
6 s'appelait Godonam Achille, qui est proche parent à Maxime Mokom et qui est aussi
7 proche parent à... au Président déchu François Bozizé.
8 Alors, c'est après la prise... appel... Godonam qui a contacté Mokom, vu ce qui se
9 passe dans les villages, vers Bossangoa, Bouca — la mobilisation de ces jeunes. Il a
10 expliqué à Mokom, et c'est en ce moment que Mokom cherche utiliser son pouvoir
11 en tant que neveu de Président Bozizé pour entrer en contact aux Anti-balaka. Et
12 Godonam a réussi à lui envoyer des numéros de téléphone.
13 À l'époque, il n'y avait pas chef. Il a reçu des numéros de téléphone, et c'est en ce
14 moment, en sa qualité de militaire, qu'il commence à organiser pour mettre en place
15 des chefs. Il faut que... quelqu'un pour diriger, au cas où si, lui, il voulait les
16 (*inaudible*) où il y a des ravitaillements, il faut qu'il y a un (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 C'est comme ça que Mokom a... est entré en contact avec eux.
19 Et après ça, il est entré en contact avec Bejouane Richard lequel il est nommé chef
20 d'état-major par Mokom. Son adjoint : Azounou Côme Hyppolyte. Et après ça, il a
21 envoyé Bejouane Richard rejoindre un Ouapoutou Benjamin qui est à Ndjo, au
22 village de Ndjo : « Aidez-le. » Il a demandé à... à... à ceux-là de venir aider
23 Ouapoutou Benjamin. Et après Ouapoutou Benjamin, ils ont quitté Ndjo pour aller
24 aider 12 Puissances à Bossembélé. Maintenant, ils sont partis aider 12 Puissances à
25 Bossembélé.
26 De Bossembélé, ils ont maintenant demandé... lui, il a demandé de trouver contact
27 de Andjilo, parce que, Andjilo, il restait dans sa zone. Et c'est comme ça il a envoyé
28 12 Puissances et les autres parler à Andjilo — parler à Andjilo.

1 Et autour de ça, il y avait un militaire. Avec d'autres groupes de militaires, eux, ils
2 ont quitté Bangui, parce qu'ils voient que les jeunes de province, maintenant,
3 commencent à avancer, ils ont gagné le terrain. Il y avait des militaires qui ont quitté
4 Bangui. Il y a un nom que je vais vous donner, en personne de M. Dedane Danboy,
5 que Mokom lui faisait pleinement confiance. Quand lui il est arrivé là-bas, Mokom
6 sait que, lui, c'est un militaire ; Mokom lui fait pleinement confiance, et auquel
7 Mokom le nomme comme le coordonnateur national adjoint, après lui, Mokom,
8 Dedane Danboy.

9 Et c'est comme ça ils sont partis vers Andjilo, Mokom les a envoyés vers Andjilo.

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé). Il a réussi à convaincre Andjilo de

14 venir aider les autres villages qui souffrent. C'est comme ça que Andjilo aussi se
15 joint à l'avancée. Maintenant, commencer à avancer dans les différents villages, pour
16 ainsi quitter le village et venir maintenant sur Bangui.

17 Q. [10:21:32] Vous avez dit tout à l'heure que, comme Mokom avait détourné le
18 mouvement, hein, qui... qui se l'est... qu'il s'était accaparé du mouvement. Et... Et
19 vous avez aussi dit — ça, c'est dans votre déclaration — que Mokom, au temps de
20 Bozizé, était toujours considéré comme un enfant, qu'on ne lui confiait pas de poste
21 ou de responsabilités importantes.

22 Alors, je me demande : est-ce que vous avez pu remarquer que, peut-être, pour
23 tenter de redonner son blason auprès de... auprès de Bozizé ou... ou de l'entourage
24 de Bozizé, est-ce que vous avez vu que Mokom avait peut-être exagéré un peu son
25 impact sur la préparation de l'attaque du 5 décembre, après avoir récupéré un
26 mouvement qui existait déjà, même sans lui ?

27 R. [10:22:27] Bien évidemment, je dirais que c'est... c'est ça. Parce que, si je dis qu'il a
28 été traité, parce que (Expurgé), je ne connaissais pas de

1 monde, au temps de Bozizé, ni Mokom ni tous ceux... Mais si je l'ai dit, parce que je
2 l'ai entendu dire, c'est ce qu'il dit. Il se confie, que... comme quoi Bozizé le traite
3 comme un bébé, ne veut pas lui donner vraiment des postes de responsabilité.
4 D'ailleurs, il a même dit qu'il a demandé... il a fait un projet en demandant à Bozizé
5 de le laisser gérer. Là où il a fait sa formation, lui, il voulait retourner en Israël
6 ramener des gens vraiment compétents pour renforcer les mesures de sécurité de la
7 République centrafricaine depuis l'Israël. Et le... au niveau des renseignements, les
8 Israélites, ils sont terribles, donc, selon lui. Mais Bozizé il ne veut pas l'écouter, il ne
9 veut pas suivre, lui, son projet.
10 Donc, voilà ce qui arrive maintenant, Mais il va lui prouver que, lui, il n'est pas un
11 bébé. C'est ce qu'il a dit, que j'ai... j'ai redit devant vous. Donc, c'est... Effectivement,
12 il voulait faire croire à Bozizé qu'il est... aujourd'hui, c'est grâce à lui que tu es
13 retourné au pays, lui que tu ne voulais pas écouter. (Expurgé)
14 (Expurgé)... Vous savez, il y a des... il est pasteur, il y a des pasteurs, chez
15 nous, selon eux, c'est leurs rêves... il y a des pasteurs, hein, pas tout, hein, mais il y
16 en a qui disent c'est eux leurs rêves se réalisent. (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé), et voilà.
19 Donc, c'est pour dire que c'est peut-être lui le sauveur de Bozizé. (Expurgé)
20 (Expurgé). C'est pourquoi je le dis.
21 Q. [10:24:47] Je vous remercie.
22 Alors, un... un individu qui est venu témoigner il y a quelque temps nous a dit que
23 Maxime et Bernard Mokom étaient en contact permanent, quand Maxime était à... à
24 Zongo. Alors, évidemment, c'est une version très différente de celle que vous
25 donnez dans votre... dans votre interview avec le Bureau du Procureur, où vous
26 dites que vous n'aviez eu connaissance que d'un seul appel entre les deux.
27 Maintenant, (Expurgé). Est-ce que je
28 comprends bien que vous êtes en désaccord avec la version selon laquelle lui et

1 Bernard Mokom auraient été en contact quotidien ?

2 R. [10:25:35] (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 Et puis après ça, il n'a même... il y a d'autres de ses frères qui sont aussi combattants

16 anti-balaka vers Berbérati, et cetera, mais il n'a jamais mentionné. Malgré il y a ses

17 frères qui sont vers Berbérati, et cetera, (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 Q. [10:27:17] Dans votre déclaration, vous dites que vous n'aviez pas eu

21 connaissance que Mokom ait eu des contacts avec d'autres personnes, à l'extérieur

22 de la Centrafrique, à cette époque. Alors, est-ce que je comprends bien que (Expurgé)

23 (Expurgé) qu'il a existé une

24 cellule de crise au Cameroun en collaboration avec laquelle Mokom planifiait

25 l'attaque du 5 décembre ?

26 R. [10:27:51] Non, (Expurgé). Tout ce que je

27 sais, selon Mokom, il y a que lui qui se bat, il y a que lui qui gère tout, il y a que lui

28 qui sort un peu qu'il a dans sa poche pour aider les Anti-balaka. Tout ce que je sais,

1 tout ce que j'entends, (Expurgé) qu'il y a des gens, au Cameroun, qui lui donnent des
2 aides, même quand (Expurgé) Ngaïkosset ou de quoi. Lui, il fait... Ce que je sens, je
3 ressens chez lui, c'est-à-dire que, tous ceux-là, il les met à l'écart, il y a que lui qui
4 gère son mouvement.

5 Q. [10:28:42] Est-ce que vous avez déjà entendu parler d'un monsieur camerounais
6 qui envoyait de l'argent à Richard Bejouane ?

7 R. [10:28:53] Jamais. Je n'ai jamais entendu d'un monsieur qui envoie de l'argent à
8 Bejouane Richard, je n'entends jamais parce qu'il a... il est à Zongo, je ne peux pas
9 voir qu'est-ce que... Richard il est sur le territoire centrafricain et l'argent... ce que je
10 peux dire que ça... ça peut pas être faisable, parce que, chez nous, pour envoyer
11 l'argent, il faut aller à Bangui... MoneyGram... il y a même MoneyGram pour retirer,
12 à Bangui, c'est pas facile, même en plein capitale. Western Union, tu peux retirer de
13 l'argent à Bangui, mais il faut faire des rangs (*phon.*), tu peux passer même trois jours
14 pour pouvoir retirer. C'est... ça galère déjà à Bangui, dans les provinces, il n'y en a
15 pas. Je sais pas comment envoyer l'argent dans les provinces. Moi, ça, c'est ma... ma
16 propre point de vue en tant que centrafricain, vu de l'état structurel de notre pays
17 sur le plan d'envoi de l'argent. Ça, je ne sais pas comment ça se fait. Ben, peut-être si
18 Richard reçoit de l'argent du Cameroun, je sais pas, mais ça va être difficile, pour
19 moi.

20 Q. [10:30:08] Est-ce que vous avez déjà entendu parler d'une caisse d'armes qui
21 aurait été déposée au lycée Boganda et envoyée à Bossangoa à la suite d'une
22 demande faite par Junior Toungouma à un de ses contacts qui était un proche de
23 Djotodia ?

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:30] Pourriez-vous
25 répéter la question, s'il vous plaît, vous avez été un peu rapide ?

26 M^e PROULX : [10:30:36]

27 Q. [10:30:37] Je vais répéter ma question, Monsieur le témoin. J'ai été un peu rapide.
28 Je voudrais savoir si vous avez déjà entendu parler d'une caisse d'armes qui aurait

1 été déposée au lycée Boganda et envoyée à Bossangoa à la suite 1 d'une demande de
2 junior Tounougouma faite à un de ses contacts qui était un proche de Djotodia ?

3 R. [10:31:09] Je sais pas, je sais pas, je n'ai jamais entendu parler — je n'ai jamais
4 entendu parler — qu'une arme... caisse d'armes a été déposée au lycée Boganda
5 pour envoyer à Bossangoa. C'est dans le cadre pour aider les Anti-balaka ou bien
6 c'est pour les Séléka ? C'est la question que je vous pose.

7 Q. [10:31:38] Ça aurait été une caisse d'armes pour les Anti-balaka, mais je
8 comprends bien que vous n'en avez jamais entendu parler alors, je vais passer à ma
9 prochaine question.

10 Monsieur le témoin, la Cour a entendu le témoignage de certains individus qui
11 étaient dans la brousse et derrière la colline avec les Anti-balaka avant l'attaque du
12 5 décembre, et ils nous ont raconté qu'ils avaient du mal à trouver à manger, qu'ils
13 n'avaient pas d'armes — ou pas assez d'armes — pas assez de munitions et pas
14 d'équipement pour faire face à la Séléka qui, elle, était lourdement armée. Est-ce que
15 c'est aussi ce que vous avez entendu sur la situation des Anti-balaka derrière la
16 colline ?

17 R. [10:32:31] Oui, c'est la vérité. C'est la vérité, c'est clair. Ça se voit déjà. Même à
18 l'entrée des Anti-balaka dans la capitale, tu trouves que, peut-être, les gens comme
19 les Konaté, que tu peux trouver des armes, parce que... armes automatiques... les
20 gens comme les 12 Puissances, que tu peux trouver des armes automatiques ; les
21 Dedane, les Andjilo, les Tambra (*phon.*). Donc, c'est-à-dire... c'est ceux-là que tu peux
22 trouver les armes automatiques kalachnikovs, mais c'est pas tous ces éléments anti-
23 balaka. Il y en a qui... qui se battaient main nues — ils n'ont rien — à la main.
24 Parfois, il y en a qui ramassent des cailloux pour jeter sur la Séléka. Donc, il n'y avait
25 pas d'armes, il n'y avait pas de nourriture.

26 Ça, c'est la vérité.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:34] Pouvons-nous
28 repasser en audience publique ?

1 M^e PROULX (interprétation) : [10:33:40] Je le pense.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:43] Alors, audience
3 publique.

4 *(Passage en audience publique à 10 h 33)*

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:33:47] Nous sommes en audience publique,
6 Monsieur le Président.

7 M^e PROULX : [10:34:01]

8 Q. [10:34:01] Monsieur le témoin, est-ce que vous êtes d'accord avec moi, si vous
9 savez, que c'est justement ce manque de munitions et d'équipements qui a fait que
10 les Anti-balaka ont dû se replier lors de l'attaque du 5 décembre ?

11 R. [10:34:19] Oui, je suis d'accord avec vous.

12 Q. [10:34:27] Vous avez dit, dans votre déclaration, que 12 Puissances était à Boy-
13 Rabe quand l'attaque du 5 a été lancée et qu'il était arrivé avant les autres à Bangui.
14 Maintenant, je... je sais pas si vous pouvez m'aider, mais nous avons reçu des
15 informations d'un autre témoin, qui nous dit que... que 12 Puissances n'avait pas
16 participé à l'attaque du 5, parce que lui et son groupe s'étaient perdus dans la
17 brousse en chemin.

18 Alors, est-ce que c'est possible que vos informations sur la présence de 12 Puissances
19 aient pu être inexactes ?

20 R. [10:35:11] Selon l'information que j'ai reçue, c'est lui il était le premier à arriver
21 derrière la colline — j'ai pas dit à Boy-Rabe — la colline de Boy-Rabe, derrière la
22 colline de Boy-Rabe, mais pas Boy-Rabe parce que c'est une grande colline, il faut
23 monter jusqu'à arriver derrière. Il y a tout un obstacle, il y a pas la route... ou la
24 voiture ne peut pas circuler. Et de là-bas, peut-être, pour venir pendant l'attaque du
25 5, il se retrouve pas chemin, il se retrouve pas. Mais ce que je sais, c'est qu'il est
26 arrivé derrière cette colline, pas loin de Boy-Rabe, avant les autres. Selon mes
27 sources d'information, c'est lui qui est arrivé avant et c'est lui il a beaucoup
28 d'éléments aussi, il est arrivé avant, mais s'il n'a pas combattu, il s'est perdu en

1 chemin, c'est peut-être en quittant la colline pour venir et il se retrouve pas chemin,
2 parce qu'il y avait pas de route, comme ça, directe pour prendre, monter et puis
3 revenir.

4 Donc, c'est ça.

5 Q. [10:36:24] Pendant votre interview avec le Bureau du Procureur, vous avez dit
6 que le jour du 5 décembre, à votre connaissance, c'était calme dans l'arrière-pays.

7 Alors, est-ce que je comprends bien, que vous n'aviez pas d'informations, personne
8 ne vous avait parlé de... d'autres attaques qui auraient eu lieu ce jour-là ?

9 R. [10:36:47] Bon, en fait, comme je vous dis, moi je tire mon information auprès
10 d'une personne. Et si cette personne est occupée à gérer quelque chose qui est déjà
11 ici dans la capitale, mais j'ai qui encore pour avoir... quelle information je peux avoir
12 dans les arrière-pays. Donc, ce qui se passe là-bas, je ne sais pas. S'il le dit, je vais le
13 savoir, s'il ne dit pas, je ne le saurai jamais.

14 Q. [10:37:24] Je vous remercie.

15 Je vais maintenant avancer un petit peu dans le temps. Je voudrais discuter de la
16 période entre l'attaque du 5 décembre, mais avant le retour de M. Ngaïssona à
17 Bangui. D'abord, est-ce que j'ai bien compris que c'est dans les jours ou les semaines
18 qui ont suivi le 5 décembre que les gens qui étaient des chefs anti-balaka dans la
19 brousse se sont autoproclamés ComZone dans les différents de... les différents
20 quartiers de Bangui ; c'est bien ça ?

21 R. [10:37:55] Oui, c'est bien ça.

22 Q. [10:38:02] Alors, ces chefs se sont tout simplement approprié des quartiers qui
23 avaient été repris à la Séléka ; c'est exact ?

24 R. [10:38:14] C'est pas tout le quartier, ils se sont approprié, ils se sont retrouvés dans
25 certains quartiers, mais pas tous, tel que le KM 5 ; ils ne s'approprient pas de
26 KM 5 quand même. Il y a des quartiers auxquels la Séléka ne se base pas. Parce qu'il
27 y a des quartiers où la Séléka est basée, il y a des quartiers, tels que Boy-Rabe, Séléka
28 vient seulement à Boy-Rabe chaque une, deux jours pour faire des carnages et des

1 pillages et des violences et puis ils vont se ressortir. Et deux jours après ou trois jours
2 après, ils vont revenir. Séléka se base pas à Boy-Rabe par exemple ; je donne
3 l'exemple de Boy-Rabe.

4 Le quartier Fouh pareil, Séléka se base pas. Ils rentrent dans le quartier juste pour...
5 comme je l'ai dit, et voilà, après ressortir de temps en temps. Donc, les quartiers que
6 les Séléka ne se basent pas, c'est ces quartiers que les chefs dit : « Beh attend, on peut
7 plus, maintenant, retourner » ; donc, eux ils vont... ils ont décidé, maintenant, de
8 rester occuper ces quartiers.

9 Q. [10:39:37] Dans votre déclaration, vous avez parlé du fait que les Anti-balaka,
10 surtout ceux qui venaient des provinces, avaient eu beaucoup de mal à survivre à
11 Bangui, qu'ils avaient du mal à trouver à manger, et que personne ne les avait aidés.
12 Est-ce que je comprends bien, donc, que les conditions de vie de ces éléments anti-
13 balaka, concernant le logement, la nourriture, les soins de santé, et cetera... ils
14 avaient des conditions de vie très déficientes ; c'est bien... c'est bien ça ?

15 R. [10:40:12] Oui, c'est bien ça, les conditions de vie est défavorables aux Anti-balaka.
16 Ils n'ont pas trouvé à manger. Un, d'ailleurs, c'est des gens, ils ont des régimes ; les
17 gens voulaient les aider, d'ailleurs, mais ils ne pouvaient pas, les femmes... les
18 femmes, mêmes les hommes, les habitants de Bangui essaient de les donner à
19 manger, mais il ne peut pas manger parce que vu leurs grigris qu'ils portaient, selon
20 eux, s'ils mangeaient la nourriture préparée par une femme, ça va... leurs grigris ne
21 marchaient plus, ce qui fait que c'est difficile pour eux de manger, surtout ceux
22 venant de province. Mais je peux dire que, arrivés à Bangui, il y en a des jeunes,
23 maintenant, de Bangui qui se joints à eux, malgré... sans arme, sans rien, il y en a
24 beaucoup qui se joints aussi à eux, à Bangui. Donc, les conditions de vie, c'est
25 vraiment, vraiment pas facile pour les Anti-balaka au niveau sanitaire, nourriture.
26 Tout ça, c'est pas favorable.

27 Q. [10:41:25] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi, que ces conditions
28 défavorables, le fait qu'ils trouvaient pas à manger, et cetera, a... a poussé...

1 *(Déconnexion de la liaison vidéo avec la salle de vidéoconférence)*

2 Je... Le témoin est parti. Je pense qu'on a un problème de connexion.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:41:50] Il faut attendre qu'il
4 revienne ; le voilà.

5 *(Reconnexion de la liaison vidéo avec la salle de vidéoconférence)*

6 Vous devriez reprendre votre question, je pense.

7 M^e PROULX : [10:42:03]

8 Q. [10:42:03] Alors, avant la... la petite interruption, Monsieur le témoin, je vous... je
9 vous posais une question. Je vais la reprendre.

10 Est-ce que vous êtes d'accord que les conditions de vie difficiles des éléments anti-
11 balaka à l'époque — je parle de décembre et début janvier — est-ce que vous êtes
12 d'accord que ces conditions ont poussé certains d'entre eux à commencer à piller et
13 donc ça a contribué à l'insécurité générale dans Bangui ? Vous êtes d'accord ?

14 R. [10:42:34] Ben, je... je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point parce que, vu les
15 pillages à Bangui, on ne peut pas dire que ce ne sont que des Anti-balaka qui ont
16 pillé. Je vous assure, il y a beaucoup de pillages, à Bangui, que ce ne sont pas des
17 Anti-balaka qui ont fait. Il y a des braqueurs, le pays en RCA, avant tout, c'est même
18 quand nous vivons paisiblement, il y a le braquage chaque nuit, et tous ces
19 braqueurs où est-ce qu'ils se retrouvent ? Tous ces braqueurs se dit maintenant anti-
20 balaka : des voleurs qui nous volent tous les jours ici, tous se retrouvent sous
21 l'étiquette d'Anti-balaka pour continuer à exercer leur métier. Et maintenant, il y a
22 les Anti-balaka aussi de Bangui, qui ne veulent vraiment pas... des Anti-balaka qui
23 sont de Bangui, on les appelait... même à Bangui, on les appelait « les Anti-balaka de
24 Bangui », qui passent leur temps à piller, à voler les biens d'autrui.

25 Donc, en vérité, les grigris des Anti-balaka selon leur concept que eux-mêmes il le
26 décrit, que quand du voles tu vas recevoir un coup de balle. Si tu pilles, tu prends
27 quelque chose qui ne t'appartient pas, tu vas mourir. Donc, ceux qui « tient »
28 vraiment à leurs grigris respectent beaucoup cette réalité. Mais il y a beaucoup de

1 gens de Bangui qui ne sont vraiment pas ces Anti-balaka et qui se met l'identité aussi
2 sur eux. Ils ont fait beaucoup de dégâts sur ces... sur ce... sur la question des pillages,
3 des vols. Ils en ont fait beaucoup.

4 Q. [10:44:30] Je vous remercie pour ces précisions. Effectivement, j'allais y venir au
5 fait que... que plusieurs personnes, dans la population, ont commencé, donc, à
6 mettre des faux grigris, à se prétendre anti-balaka et il y a effectivement les... les
7 bandes criminelles qui en ont profité également.

8 Est-ce que vous êtes d'accord que... que certains civils, à l'époque, ont profité du
9 chaos qui régnait pour attaquer... pour... pour s'attaquer eux-mêmes à la population
10 musulmane par vengeance vis-à-vis des... des exactions subies aux mains des
11 Séléka ?

12 R. [10:45:19] C'est clair. Les civils ont fait encore pire, ça, là, on le reconnaît. Les civils
13 ont fait encore pire à Bangui dans la destruction des maisons, voire même les
14 mosquées. Par esprit de vengeance, ils vont tout détruire, piller détruire les maisons,
15 là. Ils vont enlever même les briques un à un pour déposer tout par terre, dire que
16 « vu ce que vous nous aviez fait », c'est... c'est... c'est... c'est les dires des civils. Ils ont
17 aussi fait le pire dont le pays a connu, vraiment, des... des moments très, très
18 difficiles en ce moment côté civils, côté militaires, côté anti-balaka, côté musulmans,
19 côté chrétiens. On a vécu vraiment le pire, le pays a vécu le pire.

20 Q. [10:46:16] Dans votre déclaration, vous expliquez que ces gens qui se sont
21 prétendus anti-balaka s'étaient procurés de faux grigris. Alors, il y a un témoin qui
22 est venu avant vous, qui nous a... qui nous a dit qu'à l'œil nu, un faux grigri ne peut
23 pas être distingué d'un vrai grigri parce que la différence est en fait la potion qu'on
24 met à l'intérieur.

25 Alors, est-ce que j'ai raison de penser qu'il était presque impossible à... pour
26 quelqu'un qui n'y... qui ne... qui ne connaissait pas, de distinguer un vrai Anti-
27 balaka avec des vrais grigris, d'un civil qui portait de faux grigris ?

28 R. [10:47:09] Déjà, pour distinguer à l'œil nu, ça se fait pas. Le grigri, quand tu le vois

1 à l'œil nu, tu peux pas distinguer. Mais le potion, vu le potion qui est à l'intérieur,
2 c'est ça qui fait la différence.

3 Mais tu peux aussi distinguer le vrai et le faux. Un vrai Anti-balaka, il ne passe pas
4 sous un corde. Tu vois de la manière qu'il marche, c'est-à-dire il est vigilant dans
5 tout pour éviter de détruire le grigri qui est en lui. Sa manière de marcher, sa
6 manière de faire les choses, de parler, tu le vois, il... il se distingue de certaines
7 choses qu'il devrait faire, certaines choses qu'il ne devrait pas faire. Mais voyant
8 quelqu'un qui se met des grigris qui partait enlever tous les fenêtres d'une maison
9 ou les toits d'une maison, détruire tout et ramasser sur sa tête avec ses grigris, courir
10 avec pour aller déposer quelque part, ça se voit déjà que c'est...c'est pas le vrai, c'est
11 pas le vrai.

12 Q. [10:48:25] Je comprends que vous vous êtes capable de distinguer un vrai Anti-
13 balaka d'un faux, mais je me demande est-ce que... est-ce que cette distinction-là, elle
14 était... elle... elle pouvait être faite par, par exemple, les membres de Sangaris ou les...
15 les membres de la MISCA ? Est-ce que les gens qui viennent de l'étranger auraient
16 pu avoir la... la capacité de faire la distinction entre les deux ?

17 R. [10:48:53] Je ne pense pas. Si moi j'arrive à faire la distinction, c'est parce que,
18 comme j'ai dit, vous savez, bon, vous connaissez ma position. Grâce à la personne ou
19 qui je suis à côté de lui, c'est la question que lui-même il se pose : mais comment
20 savoir que qui est qui et qui fait quoi ? C'est la question que lui-même il pose et ça
21 m'a permis d'écouter et de comprendre que voilà, ceux-là, pour respecter leurs
22 critères, pour ne pas détruire leurs potions, ils devraient se comporter de la manière
23 que je viens de préciser pour protéger. Parce que si tu protèges pas, c'est synonyme
24 de perte de ta vie. Parce que, selon eux, c'est leur potion, là qui les protège, comme
25 on dit « anti-balles AK » c'est pour que les balles ne... ne peuvent pas t'atteindre.
26 Mais si tu ne respectes pas, en un coup de balle, tu es tombé. Donc, eux, ils veulent
27 vraiment protéger leurs potions. Déjà, les marabouts qui les... les... les... les... les... les
28 fournissent, c'est pas facile de faire cette potion pour les donner déjà. Donc, tout le

1 monde veulent protéger la potion qui est en lui. C'est pourquoi j'essaie de
2 comprendre que voilà et j'essaie de vous dire selon ce qui est décrit par rapport à la
3 protection de cette potion.

4 Mais un étranger, si on lui explique pas, il ne peut pas faire cette distinction. Il faut
5 s'approcher, avoir des explications pour faire des distinctions.

6 Q. [10:50:45] Dans votre déclaration, vous parlez du fait que beaucoup de
7 musulmans ont quitté Bangui à cette... à cette époque. Est-ce que je comprends bien,
8 selon vos informations, les forces internationales, donc, de la Sangaris et de la
9 MISCA, ont commencé les évacuations de civils musulmans immédiatement après
10 l'attaque du 5 décembre ; est-ce que c'est exact ?

11 R. [10:51:17] Oui, je... j'ai pas de souvenir exact sur ce... sur ce... cette question, mais
12 après l'attaque du 5 décembre, c'est les forces qui commencent à escorter les
13 musulmans hors du territoire.

14 Q. [10:51:42] Pendant cette... Pendant cette période, je parle toujours d'avant le
15 retour de M. Ngaïssona à Bangui, est-ce que vous avez eu connaissance d'une
16 coordination provisoire qui aurait été dirigée par Mokom, Konaté, Wénézoui,
17 Yagouzou et Kamezolaï, et qui aurait été en contact avec les groupes qui se
18 rebellaient contre la Séléka dans les provinces ? Est-ce que ça vous dit quelque
19 chose ?

20 R. [10:52:12] Oui, ça me dit quelque chose. Ce que je peux dire sur cette
21 coordination : Mokom lui, il rejette la coordination déjà de... il ne... il... il ne reconnaît
22 aucun parmi. Surtout celui de Kamezolaï. La coordination, c'est Mokom qui le dirige
23 et Konaté, est comme porte-parole. Et puis Wénézoui, qui... qui est dans même
24 coordination de Mokom, là. À l'époque, Wénézoui il est dans le coordination de
25 Mokom ou bien il a lui-même sa propre coordination, selon lui, parce qu'il dit qu'il
26 travaille pas pour Mokom ; lui il a sa propre coordination parce que, selon lui, c'est
27 lui il a commencé, aussi, comment on appelle le... barricader le tarmac de l'aéroport.
28 Donc, lui aussi, selon lui, il a sa propre coordination et Kamezolaï aussi à sa propre

1 coordination, donc, c'est-à-dire ses propres Anti-balaka à eux aussi. Donc, c'était
2 comme ça. Mokom, lui, Konaté est comme porte-parole dans la coordination auquel
3 Mokom, lui, il dirigeait.

4 Q. [10:53:33] Donc, si je se comprends bien, à l'époque, avant le retour de
5 M. Ngaïssona, il y avait plusieurs personnes qui tentaient de se positionner pour
6 prendre la tête des Anti-balaka ; on est d'accord ?

7 R. [10:53:46] Oui.

8 Q. [10:53:55] Par contre, est-ce que vous êtes aussi d'accord avec moi qu'avant le
9 retour de M. Ngaïssona, personne n'avait été publiquement reconnu comme
10 coordonnateur du mouvement ?

11 R. [10:54:09] Oui, personne se présente encore publiquement, devant les... les... les...
12 je... je sais pas, les presses ou bien pour dire que « C'est moi, je suis le
13 coordonnateur », mais à part Mokom parce que selon ceux qui sont... comme il
14 commence à les diriger, si lui-même il les donne des instructions « Si on vous
15 demande dites à la personne de prendre contact avec moi Mokom », donc c'est
16 comme ça, il y a que Mokom à l'époque.

17 Q. [10:54:44] Je vais maintenant, changer de sujet.

18 Je voudrais parler du retour de M. Ngaïssona à Bangui, hein, c'était à la mi-
19 janvier 2014.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:55:01] Puis-je interrompre ?
21 Je n'ai rien contre le fait de changer de sujet, mais avant la pause, j'aimerais vous
22 demander si vous savez pour combien de temps vous en avez encore. Vous savez
23 qu'on aimerait en terminer jeudi, parce que les membres de la Chambre ont d'autres
24 obligations. Alors, on ne vous oblige pas, bien sûr, hein. Enfin, j'ai l'impression que
25 vous parcourez beaucoup de chemins assez rapidement ; ai-je raison ?

26 M^e PROULX (interprétation) : [10:55:37] Merci, Monsieur le Président.

27 Je croise les doigts, à mon avis, j'en aurai terminé mercredi, fin de journée, ce qui
28 laissera jeudi pour le reste de la... le reste de l'équipe... pour l'autre équipe.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:55:56] Alors, la question
2 pour l'autre équipe : est-ce que vous avez une idée, déjà, de... du temps qu'il va vous
3 falloir ?

4 M. SUZUKI (interprétation) : [10:57:02] Moins... Moins des trois heures dont on
5 avait... qu'on avait demandées au départ, d'après nous, puisque M^e Proulx est en
6 train de couvrir beaucoup de sujets.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:56:13] Eh bien, c'est très
8 prometteur, tout ça.

9 Donc, je pense vraiment qu'on ne va pas siéger vendredi. Puisque vous allez passer à
10 autre chose, je pense qu'on peut surtout passer à une pause-café avant. Merci.

11 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:56:32] Veuillez vous lever.

12 *(L'audience est suspendue à 10 h 56)*

13 *(L'audience est reprise en public à 11 h 32)*

14 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:31:59] Veuillez vous lever.

15 Veuillez vous asseoir.

16 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:32:25] Maître Proulx, je
18 suppose que c'est vous qui continuez ? Allez-y.

19 M^e PROULX : [11:32:49]

20 Q. [11:32:51] Rebonjour, Monsieur le témoin. Je voudrais maintenant parler du
21 retour de M. Ngaïssona à Bangui à... à la mi-janvier 2014.

22 Alors, dans votre déclaration, vous expliquez que le retour de M. Ngaïssona avait été
23 célébré dans la population et que ça avait même été couvert par les médias. Alors,
24 est-ce que j'ai raison, Monsieur le témoin, que c'était la première fois, depuis le coup
25 d'État séléka, que M. Ngaïssona était vu ou entendu par les médias ? À votre
26 connaissance, est-ce que c'était la première fois, depuis le coup d'État séléka, qu'on
27 voyait M. Ngaïssona dans les médias ?

28 R. [11:33:38] Euh... Là, j'ai pas de... de réponse exacte à vous donner, ben, parce que,

1 moi-même, je ne sais pas s'il a parlé dans les médias ou non. J'ai pas de réponse
2 exacte.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:33:57] Si vous me le
4 permettez.

5 Q. [11:33:59] Est-ce que vous aviez entendu parler de lui auparavant, Monsieur le
6 témoin ?

7 R. [11:34:06] Non, Monsieur le Président.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:34:18] Poursuivez, je vous
9 en prie.

10 M^e PROULX : [11:34:22]

11 Q. [11:34:24] Vous avez expliqué que certains Anti-balaka étaient allés voir
12 M. Ngaïssona pour lui demander de parler en leur nom.

13 Alors, de l'extérieur de cette salle d'audience, ça peut paraître un peu étrange que les
14 Anti-balaka aient demandé à quelqu'un qui n'avait rien avoir avec eux, jusque-là, de
15 les représenter. Alors, est-ce que vous pouvez nous expliquer ? Est-ce que vous
16 savez pourquoi les Anti-balaka ont voulu que M. Ngaïssona soit leur représentant ?

17 R. [11:34:59] Oui.

18 Ngaïssona est leader dans politique centrafricain. Il est connu à travers le football, il
19 est connu pour sa gentillesse à travers les Centrafricains. Ngaïssona, il te connaît ou
20 pas, il est toujours généreux avec tout le monde.

21 La présence de... Le retour de Ngaïssona, pour moi, les gens... comme je l'ai dit, les
22 gens applaudit, les gens sont venus massivement sur l'aéroport pour le saluer, parce
23 qu'il y avait beaucoup des Centrafricains de réfugiés sur l'aéroport de Bangui...
24 international de Bangui M'Poko. Et, pour ces gens, ça... un... un moment auquel
25 Ngaïssona pouvait peut-être les venir en aide, comme, en temps normal, c'est
26 quelqu'un qui est très généreux pour tout le monde.

27 Et, selon ce que... l'information que j'ai reçue, ce sont les Anti-balaka eux-mêmes qui
28 sont partis (Expurgé)

1 (Expurgé){ICR : (Expurgé)}.

2 {ICR : (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)}, (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 Alors, là, il a parlé que, oui, Ngaïssona est arrivé à Bangui. Mais apparemment, lui, il

8 est parti, c'est lui qui va représenter les Anti-balaka. Il voulait (Expurgé)

9 (Expurgé){ICR : (Expurgé)}.

10 Je vois, là, la frustration de ce monsieur. Je vois sur... sur son visage et de la manière

11 qu'il parle, il n'est pas content du tout. Il n'est pas content. C'est là j'ai compris que

12 Ngaïssona est de retour à Bangui et que les Anti-balaka demandent que, lui, il les

13 représente, que Ngaïssona les représente, les Anti-balaka. C'est ce que je peux vous

14 dire selon ma compréhension sur cette question.

15 Q. [11:37:56] Donc, M. Ngaïssona, comme on le sait, a accepté de devenir le porte-

16 voix des Anti-balaka. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que M. Ngaïssona a

17 immédiatement prôné le retour à la paix en Centrafrique ?

18 R. [11:38:22] Oui, il a promis le retour de la paix en Centrafrique.

19 Q. [11:38:35] Alors, certains témoins qui vous ont précédé ont dit que M. Ngaïssona,

20 à son retour, avait donné aux éléments anti-balaka des... des petites sommes d'argent

21 pour manger, pour se soigner et... et aussi pour que certains puissent rentrer dans

22 leur village. Alors, est-ce que vous êtes d'accord que, de permettre aux Anti-balaka

23 de manger et surtout de rentrer dans leur village, ce sont des mesures qui a... qui ont

24 contribué à réduire les violences ?

25 R. [11:39:13] Je suis d'accord. Aider quelqu'un qui est malade, qui est malade, à se

26 soigner, c'est... c'est... c'est... c'est... pour moi, c'est... le rôle de... de l'humanitaire

27 aujourd'hui, c'est pour assister ceux qui sont dans le besoin, qui ont besoin de vivres,

28 qui ont besoin de se soigner pour avoir la santé. Et il y en a, au lieu de rester à

1 Bangui, qui demandent de retourner cultiver au lieu de rester à Bangui. L'aider à
2 retourner, c'est... c'est pour contribuer au développement, parce que quand il va
3 retourner au village, il va cultiver le... le... les... Les récoltes de... de... de... de... de...
4 de.... de... de... de ses cultures, c'est tous les Centrafricains qui vont en bénéficier.

5 Et je peux aussi préciser que c'est... non seulement c'est pas l'argent seulement de
6 Ngaïssona qui aide à... à... à... à... à aider ceux qui sont malades ou aider ceux qui
7 veulent retourner dans les villages. À l'époque, il y a la Présidente Samba-Panza. Si
8 je m'en souviens bien, il a donné une somme d'argent deux fois avant les dons
9 angolais. Il a donné une somme d'argent au moins deux ou trois fois à Ngaïssona et
10 il a utilisé cette somme, il l'a donnée à Mokom de partager et pour aider ceux qui
11 veulent rentrer et... ou ceux qui sont malades de payer un peu de médicaments pour
12 leurs soins.

13 Q. [11:40:57] J'aimerais maintenant vous montrer un document que, je crois, vous
14 avez eu l'occasion de le voir.

15 M^e PROULX : [11:41:02] C'est l'onglet 75 dans le classeur de la Défense, CAR-OTP-
16 2124-1211.

17 Q. [11:41:14] Et je vais attendre qu'il s'affiche avant de vous poser quelques
18 questions.

19 *(La greffière d'audience s'exécute)*

20 Est-ce qu'on peut peut-être — voilà — peut-être faire... le faire défiler pour que le
21 témoin puisse le voir au complet ?

22 *(La greffière d'audience s'exécute)*

23 Alors, est-ce que vous vous souvenez avoir vu ce document, Monsieur le témoin ?

24 R. [11:42:11] Oui, je me souviens.

25 Q. [11:42:17] Alors, il s'agit d'un... d'un organigramme ou de... d'une liste de
26 fonctions, au sein des Anti-balaka, qui est datée du 23 janvier 2014.

27 Alors, Monsieur le témoin, est-ce que j'ai raison que cet organigramme a fait
28 beaucoup de mécontents, à l'époque, quand il a été diffusé ?

1 R. [11:42:42] Oui, il y a le mécontentement. Déjà, je peux vous dire que cet
2 organigramme, quand était... quand elle a été diffusée, moi, je ne suis pas encore à
3 Bangui. Je ne suis pas encore à Bangui, mais, après, j'ai pris connaissance, même de
4 là où je me... je me trouve à l'époque, j'ai pris connaissance de cet organigramme.
5 Alors, ça... il se voit, sur cet organigramme, un monsieur qui s'appelait Léopold
6 Bara, qui se dit aussi coordonnateur des Anti-balaka. Il est aussi le coordonnateur de
7 son mouvement anti-balaka. On a ici, sur l'organigramme, M. Joachim Kokaté, qui
8 est aussi coordonnateur des Anti-balaka. On a ici capitaine Kamezolaï, qui est
9 coordonnateur des Anti-balaka. Et on a ici Yvon Konaté, qui est aussi porte-parole
10 ou je ne sais pas ou... chef d'état-major des Anti-balaka. Et aussi, conseiller Deboulet
11 Caroline, c'est celle que, moi, je ne connais pas. Aussi, c'est la première fois que, moi,
12 j'entends son nom aussi. Mais les autres noms, on entend déjà parler de tous ces
13 noms.
14 Alors, vu qu'il y a Anti-balaka de tel côté, Anti-balaka, coordonnateur d'Anti-balaka
15 partout, alors, avec beaucoup de coordinations, comment pouvez contrôler, ou bien,
16 pour ne pas dire « contrôler », pour pouvoir parler, tous ces personnes parlent au
17 nom des Anti-balaka, mais alors, c'est quel de ces Anti-balaka ? Il faut préciser
18 d'abord. Parce que chaque personne ici, sur ces noms, représente les Anti-balaka.
19 Chaque personne, sur cette liste, représente les Anti-balaka, mais de quel Anti-
20 balaka de chaque personne ?
21 Alors, si, vraiment, pour qu'il y a la paix, unissons. C'était ça, l'idée, c'est de... c'est
22 d'unir tous ces personnes, d'unir tous ces Anti-balaka afin de les mener vers la paix.
23 Que de rester séparés et avec... et l'autre essaie de faire la paix, de l'autre côté, il y a
24 pas la paix. Et puis, c'est... c'est que la paix ne va jamais retourner dans le pays.
25 Donc, il faut essayer de réunir et parler la même langage pour... le même langage
26 parler, c'est le retour de la paix.
27 Que... Par la suite de cette publication, il n'y a pas de respect. Ça, je peux vous dire
28 que, à la fin, Kamezolaï se retrouve de son côté, Léopold Bara de son côté, Joachim

1 Kokaté, qui reste avec Ngaïssona. À un moment donné, lui aussi, il prend un autre
2 chemin. Il reste Konaté, qui reste avec Ngaïssona, et voilà. C'est ce que je peux vous
3 dire sur cet organigramme.

4 Q. [11:46:10] Merci. Vous avez bien anticipé sur ma... ma prochaine question. Il y a
5 des témoins qui sont venus avant vous, qui nous ont dit que cette coordination, telle
6 qu'inscrite sur ce document, n'avait jamais vraiment été mise en œuvre dans la
7 réalité, ou alors que... que cette coordination s'était même dissoute quelques heures
8 après la publication de ce document. Alors, vous êtes d'accord que cette
9 coordination, elle n'a jamais eu d'effet dans la réalité ?

10 R. [11:46:43] Ça n'existe que de nom. Jamais d'effet. Jamais réunir pour dire quoi que
11 ce soit, pour essayer de... de faire quoi que ce soit.

12 Q. [11:47:00] Je vous remercie. Je vais passer à un autre sujet.

13 Mais je voudrais d'abord qu'on passe, s'il vous plaît, à huis clos partiel.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:47:12] Huis clos partiel, s'il
15 vous plaît.

16 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 47)*

17 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:47:18] Nous sommes à huis clos partiel,
18 Monsieur le Président.

19 M^e PROULX : [11:47:29]

20 Q. [11:47:29] Monsieur le témoin, je voudrais revenir sur la réaction que Maxime
21 Mokom a eue, quand il a eu connaissance de ce document qu'on vient de voir. Vous
22 avez expliqué qu'il était furieux, face à... face à ce qu'il percevait comme étant une
23 usurpation de son mouvement. Est-ce... Est-ce que c'est une bonne description, ou
24 est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus sur sa... sur sa réaction ?

25 R. [11:47:59] (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 Q. [11:48:41] Et comment Mokom a-t-il appris que M. Ngaïssona avait été nommé
3 coordonnateur des Anti-balaka ? Dans votre déclaration, vous semblez dire que
4 (Expurgé), mais est-ce que vous pouvez
5 préciser ?

6 R. [11:49:01] (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé), Ngaïssona. Et lui, il voulait que le coordonnateur, branche
12 politique, il voulait nommer un certain M. Lin Banoukepa.

13 C'est Lin qu'il voulait, que Lin dirige la coordination politique, et lui, Mokom, il
14 reste coordonnateur national des opérations, avec les Richard Bejouane et Dedane
15 Danboy et Côme Azounou et Konaté comme porte-parole, lui, Maxime,
16 coordonnateur national et Dedane son adjoint les deux chefs d'état-major Bejouane
17 Richard ; Azounou Côme Hippolyte est chef d'état-major adjoint. C'est que, lui, il
18 souhaite que cette coordination reste restreint. Et puis maintenant, aile politique, il
19 voulait attribuer à... à Lin Banoukepa. Donc, il est pas content, c'est ce qui l'a fait
20 sortir.

21 Et maintenant, Ngaïssona est en train de mettre en place... est en train de prendre le
22 poste de coordonnateur politique de... de... de ce mouvement. Voilà, c'est ça.

23 Q. [11:50:57] Merci.

24 Je voudrais vous... vous parler d'un... un individu qui a donné une déclaration au
25 Bureau du Procureur.

26 M^e PROULX : [11:51:06] Et je vais donner la référence, mais c'est pas pour montrer
27 au témoin. C'est le document de la Défense n° 48 : CAR-OTP-2082-1058. Et l'extrait
28 auquel je vais faire référence se trouve aux paragraphes 41-42.

1 Alors, cet individu, Monsieur le témoin, dit que la désignation de M. Ngaïssona
2 avait mis Mokom en colère, que Mokom avait dit qu'il avait organisé les premiers
3 contacts avec le mouvement, mais que Ngaïssona avait pris le relais. Et il ajoute que,
4 quand Ngaïssona a été désigné coordonnateur, Mokom s'est fâché et le mouvement
5 s'est divisé. Mokom disait même à la radio que c'était lui le coordonnateur et pas
6 Ngaïssona.

7 Est-ce que vous confirmez cela, Monsieur le témoin ?

8 R. [11:52:13] (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 Sa colère, en ce moment, ce que je sais, par rapport à sa colère, c'est ce que j'ai dit
13 tout à l'heure : il n'est pas content, d'abord. Et après, moi, (Expurgé)
14 (Expurgé). Et après ça... Mais je sais que Mokom est en colère, comme
15 moi aussi je l'ai dit.

16 Et au sujet de partage de mouvement, ça ne vient pas directement à ce nouveau
17 (*phon.*). Il est fâché, mais ils essaient de voir comment Ngaïssona allait faire les
18 choses. Il attend, il est patient un peu pour voir comment ça allait se passer. Mais sur
19 le point de... de... de... de diviser le mouvement, (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 Comme je l'ai dit dans mes déclarations, (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé), il parle... ce monsieur, il parle toujours le retour de la paix. Je suis
3 centrafricain, j'aime la paix. Nous aimons tous la paix. Je vois l'idée de Ngaïssona,
4 c'est pour la paix. Tout ce que j'entends, pour moi, auprès de Ngaïssona, c'est le...
5 l'idée de retour de la paix et l'idée de son parti : mettre en place le parti PCUD pour,
6 enfin, gagner les élections légalement et diriger le pays par les voies des urnes. C'est
7 ce que j'ai appris chez Ngaïssona.

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé). Et l'idée, là, parce que, comme

12 Ngaïssona toujours, lui, la coordination politique qu'il met en place, c'est pour gérer
13 les Anti-balaka, les conseiller vraiment à... à abandonner les armes et à prendre le...
14 le... les... à... à... à... à adopter l'idée politique de PCUD, travailler pour le PCUD, et
15 puis voilà.

16 Donc, c'est là, maintenant, la séparation est claire, à ce niveau, parce que, Ngaïssona,
17 il utilise l'aile politique, là, juste maintenant, pour sensibiliser les Anti-balaka à... à
18 adopter le parti PCUD. Et c'est là, maintenant, tout est devenu clair pour Mokom et
19 son père Mokom... Maxime et son père, Bernard, et magistrat Dede Alexandre,
20 maintenant, en ce moment, que Maxime a divisé le mouvement. Parce que déjà au
21 début, il était pas content, et à la fin, il a fini par diviser le mouvement, parce qu'il
22 voulait voir l'intention que Ngaïssona a.

23 Selon l'intention, son père et magistrat Dede, le père de Maxime Mokom et magistrat
24 Dede lui mettent toujours dans la tête : « Tu laisses Ngaïssona ce qu'il est en train de
25 faire, Bozizé ne va jamais revenir. C'est quelqu'un, lui aussi, il est connu. Et il est en
26 train de sensibiliser, jour en jour, les Anti-balaka. Il dit (*inaudible*) politique... son
27 politique, c'est pour son parti. Donc, si tu le laisses là, et du coup, Bozizé il va
28 empêcher Bozizé de... de... de faire son retour. » Et c'est comme ça que Mokom a

1 divisé clairement le mouvement anti-balaka.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:56:58]

3 Q. [11:56:59] Monsieur le témoin, vous parlez des intentions de M. Ngaïssona.

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 R. [11:57:19] Oui, Monsieur le Président, (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé) ce que vous allez faire,

9 ce que je te demande à toi, en tant que jeune, ce pays a trop souffert : sensibilisez

10 massivement les Anti-balaka d'adopter le parti PCUD. Sensibilisez ces Anti-balaka à

11 déposer les armes, de ne plus faire recours aux armes, mais d'œuvrer beaucoup plus

12 politiquement. Si les Anti-balaka voudraient gagner après ce qu'ils ont fait pour

13 venir essayer de libérer ce pays, mais c'est pas par les armes qu'ils vont gagner, mais

14 c'est par les urnes et quelqu'un qui reconnaît leurs efforts qui peut peut-être les

15 aider, un jour, à avoir quelque chose de meilleur. » (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé), je lui pose cette question : « Monsieur le

26 Président, il y a des gens qui me posent des telles questions ; comment je vais leur

27 répondre ? J'ai pas de réponse. » Il me fait savoir comme quoi : « Mais, Petit, tu peux

28 trouver des réponses, tu peux leur dire : c'est vrai qu'ils ont des partis différents,

1 mais, aujourd'hui, la situation oblige. Réunissons nos forces pour le parti PCUD.
2 Cela ne veut pas dire que, obligatoirement, ils devraient avoir leur... un carte
3 d'adhérent encore, mais ils pouvaient juste voter au moment des élections pour le
4 candidat de parti PCUD afin de trouver meilleur après, ce qu'on... le pays a vécu. » Il
5 me fait savoir ça.

6 Donc, c'est la réponse que je vous donne, Monsieur le Président.

7 Q. [12:00:29] Merci.

8 Une question de suivi. Je sais que c'est difficile, que vous avez du mal avec les dates,
9 vous l'avez dit précédemment, mais je peux, peut-être, vous orienter un petit peu
10 dans le temps.

11 Vous... On vous a montré ce document du 23 janvier 2014 et vous avez dit que vous
12 n'étiez pas de retour à ce moment-là. Alors, ma question est la suivante : est-ce que
13 vous pourriez nous dire, à peu près, à quel moment cette conversation ou ces
14 conversations avec M. Ngaïssona ont eu lieu ?

15 R. [12:01:06] (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé). D'abord, Maxime, il a rencontré d'autres chefs anti-balaka auxquels il
24 était en contact téléphonique. (Expurgé). Il les ai jamais vus, c'est le moment de se
25 voir en face en face (Expurgé)

26 (Expurgé). Voilà, c'est dans un coin, et voilà. Il se... Il fait la... la rencontre des chefs
27 anti-balaka qu'il communiquait au téléphone. Et après là, (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 Et maintenant, après ça, ou le matin, parfois, comme il me... comme je disais tout à
2 l'heure, (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé). Et c'est en moment
7 que Ngaïssona commence à mettre sur le... l'étiquette des Anti-balaka, PCUD,
8 PCUD. Le parti PCUD, même avant, sans agrément... avant d'avoir l'agrément, c'est
9 en ce moment, il me parlait, on commençait déjà à sensibiliser les Anti-balaka pour le
10 parti PCUD.
11 Q. [12:03:28] Je vous remercie.
12 Bon, ce n'est pas clair comme de l'eau de roche, mais bon, ça devait être à peu près
13 en février ou après février 2014. Voilà ce que je pense.
14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:03:43] Poursuivez, s'il vous
15 plaît. Mais je pense qu'on pourra bientôt revenir en audience publique. Vous l'avez
16 demandé, n'est-ce pas ?
17 M^e PROULX : [12:03:53]
18 Q. [12:03:53] Vous avez donné beaucoup d'informations, Monsieur le témoin, et
19 merci, mais, maintenant, je vais revenir dans le temps pour essayer de vous faire
20 éclaircir certains aspects.
21 D'abord, est-ce que je comprends bien que... que lorsque M. Maxime Mokom décide
22 de rentrer à Bangui, c'est parce qu'il veut assurer sa place dans le... dans le
23 mouvement Anti-balaka, étant donné qu'il vient d'apprendre que M. Ngaïssona est
24 devenu le coordonnateur général ? Est-ce que j'ai bien compris ?
25 R. [12:04:26] (Expurgé)
26 (Expurgé)
27 (Expurgé)
28 (Expurgé) c'est son père

1 et magistrat Dede — ce que j'ai entendu —, c'est son père et magistrat Dede qui
2 commencent à lui parler par rapport à Ngaïssona. Et, le projet, c'était quoi ? Ça va
3 empêcher le retour de Bozizé, ce que fait Ngaïssona. Parce que, lui, il n'est pas ici, il
4 venait d'arriver. Donc, son père et magistrat Dede, qui dit que ce que fait Ngaïssona
5 est en train de compromettre le retour de Bozizé, et c'est en ce moment que Maxime
6 voudrait comprendre lui-même aussi qu'est-ce que fait Ngaïssona. Or, Ngaïssona
7 préparait son parti, il sensibilisait les Anti-balaka que... pour son parti, pour le retour
8 de la paix et son parti. Donc, il ne... Maxime Bernard, le père de Mokom et magistrat
9 Dede ne voyaient pas de bon œil. Donc, c'est là que Maxime commence à réagir,
10 réagir, au fur et à mesure, diviser, maintenant, le mouvement.

11 Q. [12:05:57] Je voudrais parler du moment (Expurgé)
12 (Expurgé)

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:06:09] (*Intervention non*
14 *interprétée*)

15 M^e PROULX : [12:06:16] Alors, toutes mes excuses aux interprètes, je suis allée un
16 peu trop vite. Je vais reprendre.

17 Q. [12:06:22] Vous avez parlé, dans votre déclaration, du moment où (Expurgé)
18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 Est-ce que j'ai bien compris votre déclaration ?

23 R. [12:07:00] Oui.

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)

22 Q. [12:09:21] Et est-ce que vous avez revu Junior Toungouma par la suite ?

23 R. [12:09:33] Quand je l'ai vu, il a été amputé d'un pied par la suite. Ça faisait quand
24 même longtemps, avant que... voilà, après. Mais j'ai entendu parler qu'il a été
25 amputé. Pourquoi ? J'ai eu des... des informations avant de le voir, qu'il y avait un
26 vol de moto qui appartenait à lui... son frère. Ils ont volé des gens qui se dit des...
27 des Anti-balaka, ils ont des armes et ils ont volé la moto, et lui, il est parti essayer de
28 faire la médiation pour récupérer la moto, et ces gens sont... ont tiré sur lui. Voilà.

1 Donc, c'est l'information que j'ai reçue, qu'il a reçu une balle et puis il a été amputé.

2 J'ai entendu l'information. Puis, après longtemps, ça faisait longtemps que je l'ai

3 revu.

4 Q. [12:10:31] Dans les mois ou les semaines qui ont (Expurgé), à

5 votre connaissance, est-ce que (Expurgé) travaillait auprès de Mokom ou est-ce qu'il

6 avait un rôle au sein de la Coordination anti-balaka ?

7 R. [12:10:50] Non. Il n'a pas un rôle.

8 Et avec Mokom, comme je vous dis, (Expurgé), c'est

9 des personnes qui... qui « peut » changer à tout moment. Donc, Mokom est prudent

10 avec lui aussi. Comme je vous ai... j'ai... j'ai dit tout à l'heure que Mokom est... reste

11 toujours prudent à propos de Junior.

12 Q. [12:11:23] Monsieur le témoin, il y a... il y a des informations qui sont devant la

13 Chambre, selon lesquelles quand (Expurgé)

14 (Expurgé) le père de M. Ngaïssona. Est-ce que...

15 est-ce que c'est comme ça que ça s'est passé ?

16 R. [12:11:49] (Expurgé) chez le père de Ngaïssona ; (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé), là où on devrait habiter. Mokom a passé le temps d'abord

19 là-bas. Et puis, maintenant, le lendemain matin, il se lève tôt le matin, il commence à

20 visiter l'emplacement des Anti-balaka qui se trouve à Boeing. Il visite base de l'autre-

21 là — comment il s'appelle —, Bama, un certain Bama. Il est parti visiter là où Bama

22 se trouve avec ses éléments à Boeing, il est parti visiter IARA, IARA, base de IARA.

23 Il est parti visiter Wénézoui, mais qui n'était pas là, et il n'a pas trouvé Wénézoui, il

24 a trouvé les éléments de... de Wénézoui. Et puis il est parti trouver... visiter base de

25 Yagouzou Sylvestre et d'autres que je connais pas leurs noms. Donc, il est parti

26 visiter tous ces... leur emplacement à Boeing. Après ça, il est venu à Combattant, à

27 Combattant rencontrer, maintenant, les chefs auxquels... C'est là que, lui-même, il a

28 vu les Andjilo, les Konaté — apparemment, Konaté, il connaît... il connaissait Konaté

1 avant — et les autres chefs qu'il n'a jamais vus, qui sont des villageois, là, de... venus
2 du village. Il les ai jamais vus, mais il parlait avec eux au téléphone ; c'est l'occasion
3 pour lui de les découvrir. Et puis c'est en ce moment, après ici, il y a... c'est comme
4 un sorte de convoi qui a été fait pour venir, maintenant, chez Ngaïssona avec
5 Yagouzou à la tête, et Konaté, et y compris Mokom, pour venir, maintenant, chez
6 Ngaïssona.

7 Q. [12:13:47] Je voudrais vous montrer un document, Monsieur le témoin. C'est le
8 document n° 3 dans le classeur du Bureau du Procureur, CAR-OTP-2030-0280. Je
9 vais attendre qu'il s'affiche et j'aurai des questions.

10 *(La greffière d'audience s'exécute)*

11 Monsieur le témoin, est-ce que vous vous souvenez de ce document ?

12 R. [12:14:33] Oui.

13 Q. [12:14:38] Dans les...

14 R. [12:14:40] Je m'en souviens.

15 Q. [12:14:42] Dans les corrections que vous avez apportées à votre déclaration —
16 c'est 2135-1706, à la page 1709... pardon, plutôt 08, 1708 —, vous expliquez que c'est
17 l'organigramme que Mokom a préparé juste au moment où les Anti-balaka sont
18 arrivés à Bangui, et que... (Expurgé)

19 (Expurgé), et c'était pour

20 éviter que M. Ngaïssona ne prenne le rôle du coordonnateur.

21 Alors, je veux juste être bien certaine : c'est... c'est exact, c'est bien de cet
22 organigramme dont vous parlez quand (Expurgé) ?

23 R. [12:15:48] Oui, c'est bien l'organigramme. Euh... comme je disais tout à l'heure,
24 que, lui, il voulait que le coordonnateur soit Banoukepa Lin, Maxime Mokom. Et, du
25 coup, il a vu Ngaïssona parler sur les... la radio en tant que coordonnateur politique
26 des Anti-balaka.

27 Du coup, comme vous connaissez déjà la suite, je disais tout à l'heure que Maxime
28 Mokom est fâché. Et, du coup, lui, pour essayer de... de clarifier l'organigramme du

1 Coordination, du bureau de Coordination, (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé). Parce que, là, en ce
5 moment, il y avait des gens, déjà, qui se sont... par exemple, Yagouzou, qui... il est
6 déjà bien positionné et dans... dans... dans un secteur de la ville de Bangui, mais il y
7 a d'autres personnes encore qui sont déjà positionnées dans les différents secteurs.
8 Donc, maintenant, (Expurgé) « bon, comme telle personne se trouve de tel côté, telle
9 personne se trouve de tel côté, donc la personne, là, de tel côté commande ce secteur,
10 l'autre de tel côté commande le secteur », (Expurgé)
11 (Expurgé) de saisir et de donner la copie à Ngaïssona. Je ne sais pas est-ce que,
12 (Expurgé) Ngaïssona ou pas.
13 Donc, ce qui se passe là-bas sur terrain, je ne sais pas.
14 Q. [12:17:50] Juste pour être bien certaine, (Expurgé)
15 (Expurgé)?
16 R. [12:18:03] (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 Q. [12:18:14] Lors de votre tout premier entretien avec le Bureau du Procureur —
19 c'était en... en 2016 —, dans votre déclaration, vous dites que ce projet
20 d'organigramme avait été rejeté par les chefs anti-balaka. Alors, est-ce que ça veut
21 dire que cet organigramme n'a jamais existé dans la réalité, il n'a jamais pris effet ?
22 R. [12:18:48] Si je le dis que cet organigramme est rejeté, c'est... c'est par rapport à ma
23 propre point de vue, du fait que je vois que personne parlait de cet organigramme,
24 que ça n'a pas été respecté. Quand je suis arrivé à Bangui, moi-même, j'ai remarqué
25 même avant même d'arriver à Bangui, mais si Ngaïssona reste toujours
26 coordonnateur politique et on n'entend pas parler de Lin Banoukepa, qui restait
27 toujours en cachette, ça veut dire que... ça prouve déjà clairement que
28 l'organigramme n'a pas été pris en compte par les Anti-balaka. C'est par rapport à ça

1 que j'ai donné ma réponse comme quoi ça n'a pas été respecté.

2 Q. [12:19:46] Donc, vous... vous dites, dans votre déclaration en 2020, que, quelques
3 jours après le retour à Bangui, Mokom décide d'aller chez M. Ngaïssona pour
4 rencontrer M. Ngaïssona. Alors, est-ce que je comprends bien que quand il va à la
5 rencontre de M. Ngaïssona, c'est en quelque sorte pour sauver les meubles, pour
6 essayer de se faire une place importante dans le mouvement ? C'est bien ça ?

7 R. [12:20:15] Oui, c'est bien ça. Parce que, à l'occasion, ils se présentent, Maxime
8 Mokom et les autres chefs, ils témoignent devant Ngaïssona. C'est lui qui... qui est en
9 contact avec eux. Les autres chefs, quand il a rencontré, Maxime Mokom, à
10 Combattant, quartier Combattant — c'est un quartier qui s'appelle « Combattant »,
11 c'est en face de l'aéroport Bangui M'Poko. Donc, les autres chefs qu'il a été... qui...
12 qui... qui étaient avec lui ici sont venus aussi également, comme les Konaté, les
13 Yagouzou, Andjilo, comme je le disais, j'ai oublié les autres. Et voilà, c'est l'occasion
14 de se présenter, c'est l'occasion de faire place, aussi, que : voilà, c'est moi, Maxime
15 Mokom, qui dirigeais les Anti-balaka jusqu'à... à l'attaque de 5 décembre. Et c'est ce
16 qui a été fait. Et à cette occasion, il venait aussi parfois rendre visite à Ngaïssona.
17 Après, il... il rentre chez lui.

18 Q. [12:21:31] Et, Monsieur le témoin, quand vous dites que Maxime Mokom a voulu
19 venir dire à M. Ngaïssona qu'il avait joué un rôle dans le mouvement et qu'il a
20 amené les ComZone pour qu'eux-mêmes puissent dire à M. Ngaïssona qu'ils avaient
21 été en contact avec Mokom avant, est-ce que je comprends bien que, à votre
22 connaissance, M. Ngaïssona ne savait pas ça avant que Mokom le lui dise ?

23 R. [12:21:58] Euh... là, je ne suis pas... je peux pas parler à la place de M. Ngaïssona.
24 Je ne sais pas si... est-ce qu'il savait qui est Mokom ou pas ? Je ne sais pas. Je peux
25 pas... Mais là, selon ma présence, ce que j'ai remarqué, c'est l'occasion qu'il y en a
26 même qui commencent à dire comment ils communiquaient avec Mokom pendant
27 qu'ils n'ont pas de réseau. Il y en a qui disent qu'ils grimpaient sur le haut des
28 grands arbres, poussés par les autres Anti-balaka, pour le... pour... pour leur aider à

1 grimper au sommet d'un arbre pour trouver le réseau afin de communiquer avec
2 Mokom ou bien parcourir, par exemple, 20 ou... 20 kilomètres ou 25 kilomètres à
3 pied pour aller dans un coin où se trouve le réseau pour pouvoir entrer en contact
4 avec Maxime Mokom. Donc, c'est l'occasion, et puis, voilà, tout le monde souriait,
5 qui parlait. C'est le sentiment que j'ai assisté ce jour devant Maxime, devant
6 Ngaïssona, et voilà, avec les chefs anti-balaka.

7 Q. [12:23:14] Dans votre déclaration, vous expliquez que vous pensez que, à
8 l'époque, Mokom connaissait Ngaïssona, parce que Ngaïssona avait une grande
9 notoriété, mais vous pensez que... que M. Ngaïssona, lui, ne connaissait pas Mokom.
10 Alors, est-ce que je comprends bien que, selon vous, c'était la première rencontre
11 entre les deux ?

12 R. [12:23:37] Ben, je ne peux pas répondre vraiment parfaitement à cette question.
13 Pourquoi ? Ça, c'est ma... parce qu'ils m'ont posé cette question que de mon point de
14 vue. C'est là je donne mon point de vue, parce que je... je donne l'exemple d'un
15 pasteur à l'église : un pasteur n'est pas censé de... parfois, il connaît pas tous les
16 membres qui venaient à l'église, mais les membres de l'église connaît le pasteur,
17 parce que c'est le pasteur qui se met toujours devant et il parle. Ngaïssona, en tant...
18 en tant que leader de football centrafricain, qui ne connaît pas Ngaïssona ? Et
19 Ngaïssona, sa générosité avant tous ces... les crises, sa générosité parle de partout en
20 Centrafrique.

21 Donc, je sais déjà, à mon... de mon propre point de vue, quand ils m'ont posé cette
22 question la dernière fois, Ngaïssona, il est connu. Donc, c'est pourquoi je dis :
23 Mokom, lui, il peut connaître Ngaïssona. Mais je sais pas si Ngaïssona aussi connaît
24 Mokom en tant que neveu de Président, ex-Président Bozizé ou pas. Là, je sais pas.
25 Et je ne peux pas confirmer que si c'est première rencontre avec Mokom et
26 Ngaïssona. Je ne sais pas. Est-ce qu'ils ont parlé ou pas ? (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 Q. [12:25:10] Merci.

1 Est-ce que vous vous souvenez si, pendant cette première rencontre chez
2 M. Ngaïssona, est-ce que (Expurgé) ?
3 R. [12:25:26] Non. Non, attends, excusez-moi. (Expurgé)
4 (Expurgé)... non, il... il n'est pas là. Il n'est pas là. Mais après, je me souviens après
5 cette rencontre, il est venu. Parce que quand on est venus, Maxime n'avait pas de
6 voiture ; c'est les autres qui sont venus, c'est eux qui nous est transportés, moi et
7 Maxime Mokom, chez Ngaïssona. Et après ça, il y a lieutenant Konaté qui a prêté sa
8 voiture à Maxime pour se déplacer, un 4x4, voilà, deux cabines à avancer, et voilà,
9 Hardbody, de marque Hardbody, que Konaté, il a prêté à Maxime afin qu'il puisse
10 se déplacer en attendant que... il dit qu'il a sa voiture qu'il a cachée. La Séléka n'a
11 pas réussi à... à... à... à prendre, mais c'est une voiture de ville, et pendant les
12 périodes comme ça, il ne peut pas rouler, il ne peut pas sortir sa voiture, selon lui.
13 C'est un... un... une Mercedes, voilà, selon lui, de classe ou quoi, voilà, donc il ne
14 peut pas sortir. Donc, Konaté lui a prêté une voiture Hardbody. (Expurgé)
15 (Expurgé), Maxime ne voulait
16 pas conduire. Comme il... il se... il se fait chef, il voulait que quelqu'un le conduisait.
17 Et c'est en ce (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 avec cet Hardbody. Mais le première jour, quand on est venus, (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 Q. [12:27:32] Il y a un témoin qui est venu avant vous, qui nous a dit que, pendant
22 cette réunion entre M. Ngaïssona et... et Maxime Mokom, M. Ngaïssona avait
23 présenté Maxime Mokom aux ComZone comme étant le coordonnateur des
24 opérations. Alors, à votre souvenir, est-ce que c'est comme ça que les choses se sont
25 déroulées ?
26 R. [12:28:03] Non. Ngaïssona n'a... n'a pas présenté Maxime Mokom ; c'est Maxime
27 qui est venu, déjà, se présenter chez Ngaïssona, avec les autres chefs anti-balaka.
28 Ngaïssona n'a pas présenté, mais c'est Maxime qui dit, c'est lui, il est le

1 coordonnateur des opérations, parce que c'est lui.... selon lui, c'est lui qui dirigeait
2 tous ces opérations, jusqu'à ce que ces Anti-balaka se retrouvent aujourd'hui à
3 Bangui.

4 Q. [12:28:41] Et toujours pendant la même réunion, est-ce que vous vous souvenez
5 que M. Ngaïssona aurait dit qu'il fallait continuer le combat jusqu'au bout, et que les
6 Anti-balaka étaient soutenus par l'ambassadeur de France ?

7 R. [12:29:03] Non. (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé) « Voilà, moi, Maxime Mekom, voilà, je suis tel, tel... » Les

18 autres, les chefs, disent que, voilà, Maxime, qui communiquait avec nous, c'est
19 l'occasion qu'il commence à dire comment il entre en contact, causer... pour causer
20 avec Maxime, parce que le réseau, dans les arrière-pays, c'est pas facile, c'est pas... il
21 y a pas de réseau, faut trouver un coin pour trouver le réseau, et cetera, faut
22 chercher, faut chercher. Donc, c'est l'occasion que les choses se disent juste de la
23 manière simple.

24 Il y avait pas une réunion, et c'est en ce moment même, Maxime, il... il avait un
25 parent qui habitait pas loin de la maison du domicile de père de Ngaïssona, où se
26 trouvait M. Patrice Édouard Ngaïssona en ce moment, et il a appelé son... le parent,
27 là, qui est venu aussi se joindre. Donc, il y avait d'autre monde qui était... mais
28 c'étaient des causeries, et... auxquelles les présentations s'est fait.

1 Q. [12:31:12] Et est-ce que vous vous souvenez si, pendant cette causerie ou lors de
2 tout autre rencontre par la suite, est-ce que M. Ngaïssona a présenté Andjilo et ses
3 éléments comme étant les personnes qu'il avait envoyées Konaté chercher dans la
4 brousse ? Est-ce que ça vous dit quelque chose ?

5 R. [12:31:36] Non. Non, ça me dit pas quelque chose. Mais pour moi, déjà, parler... je
6 pense... parler de Konaté... je pense que, au début, Konaté n'était pas là, hein. Konaté,
7 il... il a rejoint, c'était à l'avancée de ses troupes déjà presque près de Bangui que je
8 pense que c'est en ce moment que Konaté — selon Maxime — que Konaté, lui, il
9 rejoint les troupes, déjà, vers... proches de Bangui. Pendant ce temps, Andjilo était
10 déjà.

11 Q. [12:32:15] Je voudrais maintenant essayer de comprendre la structure du
12 mouvement entre le retour de Mokom — donc, vers février 2014 — et avant la
13 jonction des branches sud et nord des Anti-balaka, qui a lieu en juin. Alors, est-ce...
14 est-ce que j'ai raison, d'abord, que Maxime Mokom, à son retour, et voyant que
15 Ngaïssona avait pris le poste de coordonnateur général, alors Maxime Mokom s'est
16 autoproclamé coordonnateur des opérations ? Vous êtes d'accord ?

17 R. [12:32:50] Oui, je suis d'accord. Mais c'était... comment... comment ça s'est passé ?
18 Un jour, il... là où... quand, maintenant, quand on parle de... organigramme de
19 coordination, là, parce que, même jusque-là, on parle de coordination des
20 Anti-balaka, il y avait pas des personnes, il y avait pas de réunions organisées, déjà,
21 pour mettre cette coordination en place, que Ngaïssona, qui est coordonnateur
22 politique, et Maxime, déjà, avec ses... ses groupes qu'il gérât, paramilitaires qu'il
23 gérât, et avant le mouvement spontané des... ces jeunes des villages, et puis après,
24 Maxime commençait à diriger le groupe paramilitaire, et, du coup, après ça,
25 Ngaïssona, coordonnateur politique, il n'y avait pas réunion. À ma connaissance, il
26 n'y avait pas réunion. Et après, il était question d'aller à Brazzaville. Il était question
27 d'aller pour la signature des cessations des hostilités à Brazzaville.

28 C'est en ce moment qu'il faut maintenant décider qui doit partir, qui ne doit pas

1 partir. Et c'est là que la question de faire bureau... parce que, arrivé là-bas, peut-être
2 c'est des questions qui vont être... qui vont être posées. Mais la coordination, qui est
3 dans la coordination des (*inaudible*), Ngaïssona est coordonnateur, c'est qu'il y a
4 d'autres membres de cet bureau.
5 Et alors, là, malgré tout ça, il y a pas réunion que, comme ça, Ngaïssona, il est là,
6 Maxime est là, Yagouzou Sylvestre, les gens sont là comme ça ; parler, oui, voilà,
7 bon. Ils ont mis tel, tel, tel, sans réunion. Et les chefs anti-balaka, à la majorité,
8 n'étaient même pas là. Qu'est comme ça qui a été mis en place.
9 Mais Ngaïssona, il a été stratégique ce jour — parce (Expurgé). Donc, lui, il a été
10 stratégique. Il a placé des personnes que, lui, il voulait... il... qui sait que... que les
11 personnes qui travaillent pour sensibiliser les Anti-balaka pour le parti PCUD ; c'est
12 ces personne-là que Ngaïssona, telles que le Mokpem, Bionli et, et cetera, les
13 Lamaka. Donc... les... je dis Lamaka, Lamaka n'était pas en ce moment. Les Émotion,
14 Brice Namsio, et cetera, (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé) ». Ngaïssona, il n'a pas dit non, parce qu'il sait que je travaille déjà pour le
18 parti PCUD. Il a dit : « Oui, oui, oui ». (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé). C'est là, j'ai participé aussi.
21 Donc, il a mis... et Maxime il dit, lui, il est coordonnateur des opérations, il faut qu'on
22 le mette dans la Coordination, étant coordonnateur des opérations. Il voulait
23 toujours se présenter. Ngaïssona a dit : « Mais attends, Maxime... » Non, il n'a pas dit
24 « Maxime » ; il dit « Ata » (*phon.*). « Ata » (*phon.*), c'est... dans notre langue, c'est
25 « petit fils » — il veut dire « petit fils », il dit « Ata » (*phon.*). Là, on ne parle pas de
26 guerre, il y a pas la guerre ; on cherche à ramener la paix. Cette Coordination, s'il y a
27 Coordination, c'est pour le retour de la paix, mais on va pas mettre en place
28 Coordination qui va parler de la guerre ou quoi. Comment tu veux parler de

1 Coordination, des coordinateurs, Coordinations des opérations ? Maxime, sa
2 réponse, c'était quoi ? « Ata » (*phon.*). Il répond, Maxime Mokom répond à Ngaïssona
3 : « Ata (*phon.*), tu sais que, moi, je gère l'opération ? C'est moi qui a géré cette
4 opération depuis jusqu'à maintenant. On est à Bangui, mais cela ne veut pas dire que
5 c'est l'opération pour aller combattre encore, mais c'est les choses qui a déjà eu lieu.
6 C'est passé, mais c'est juste pour préciser que, voilà, il y a la Coordination politique,
7 mais moi, je reste opérationnel. Moi, Maxime, je ne suis pas politique. » Parce que, il
8 sait déjà, il commence à comprendre l'idée de Ngaïssona de ramener la paix, mettre
9 en place le PCUD. Voilà.

10 Donc, il dit... il veut pas... il veut rester opérationnel. C'est comme ça, et il y a la côté
11 Coordination des opérations qui figure dans l'organigramme. Donc, le bureau a été
12 mis en place pour aller présenter pendant le forum de Brazzaville. Donc, c'est
13 comme ça.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:37:48] Est-ce qu'on peut
15 repasser en audience publique ? Je comprends... je comprends que nous ayons ces
16 mesures de protection et ce n'est pas la première fois que, vu le contenu du... de la
17 déposition elle-même, on ne se pose pas la question de savoir si c'est vraiment
18 nécessaire. Bon, on ne va pas tout changer maintenant, mais nous allons, avec la plus
19 grande prudence, malgré tout, repasser en audience publique.

20 Et puis le témoin fait des récits très longs avec beaucoup de détails. Peut-être que, au
21 cours de la pause, vous pourrez revenir sur vos questions et vérifier si l'une ou
22 l'autre d'entre elles n'ont pas déjà reçu réponse.

23 M^e PROULX (interprétation) : [12:39:10] Oui. Merci pour vos conseils, Monsieur le
24 Président. Pour le moment, je pose des questions qui demandent à... que... à ce que
25 le témoin donne des informations.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:39:26] Oui, je sais. Bon, on
27 peut se poser la question de savoir dans quelle mesure ces mesures, justement, sont
28 vraiment nécessaires. Mais enfin, on ne va pas changer cela maintenant. Donc,

1 allez-y.

2 M^e PROULX (interprétation) : [12:39:47] Oui, je... je vous comprends, Monsieur le
3 Président. On va essayer. On va essayer.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:39:54] Très bien. Ben alors,
5 je vous ai convaincue, parfait.

6 Alors, nous passons en audience publique.

7 *(Passage en audience publique à 12 h 40)*

8 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:40:07] Nous sommes en audience publique,
9 Monsieur le Président.

10 M^e PROULX : [12:40:19]

11 Q. [12:40:19] Monsieur le témoin, je vais poursuivre. On... on est en session... en
12 audience publique maintenant, donc faites... peut-être gardez... gardez bien en tête
13 pour ne pas donner d'informations qui pourraient vous identifier.

14 Vous m'avez donné une réponse vraiment très complète et je... je vous remercie. Par
15 contre, là, je voudrais qu'on se ramène bien avant le forum de Brazzaville. Et je vais y
16 venir au forum de Brazzaville un peu plus tard. Mais mon objectif, ici, était un peu
17 de... d'essayer de comprendre ce qui se passait avant le forum, donc à partir de... du
18 retour de Mokom à Bangui, vers février jusqu'à environ juin.

19 Et donc, est-ce... est-ce que je... dans... dans votre déclaration, vous dites que
20 M. Ngaïssona ne comprenait pas pourquoi on devait avoir un coordonnateur des
21 opérations dans l'organigramme, puisqu'il ne planifiait aucune opération. Est-ce que
22 vous pourriez nous décrire un peu comment cette discussion a eu lieu, sans vous
23 identifier ?

24 R. [12:41:33] Oui, comme je le dis, que Ngaïssona ne comprenait pas. Parce qu'il a
25 parlé, Ngaïssona, il a posé la question, mais Ata (*phon.*). Là, on ne parle pas de regain
26 de violence ; on parle... on est là, le rôle de Coordination qu'on veut mettre en place,
27 c'est pour présenter devant la communauté internationale, devant les... le... les
28 organisateurs de ce forum de Brazzaville. Et là, on cherche le retour de la paix, mais

1 on parle pas de... des opérations : « C'est de quelles opérations as-tu fait allusion ? »
2 La réponse de Maxime Mokom, c'était : « Ata (*phon.*), moi, je gère les opérations. Je
3 gérais déjà les opérations jusqu'à l'arrivée des Anti-balaka à Bangui. Donc, moi, je
4 suis militaire. Tout ce qui est politique, c'est pas moi. » Il a dit ça. Il a précisé qu'il est
5 militaire. De ce pays, les militaires n'ont pas droit à tout ce qui est politique. Donc,
6 lui, il préfère rester militaire. Donc, lui, il gère que l'opération. Cela ne veut pas dire
7 mettre l'opération dans cet organigramme, ne veut pas dire reprendre les voies... la
8 voie des armes. Mais c'est juste pour préciser ce qui a déjà eu lieu. L'opération a été
9 passée déjà, jusqu'à l'attaque du 5 décembre, voilà. L'opération a déjà eu lieu. Donc,
10 c'est juste facultatif, c'est pas pour s'organiser et puis à... à combattre à nouveau.
11 C'est la réponse que, lui, il a donnée.

12 Q. [12:43:37] Dans votre réponse précédente, vous avez parlé du fait que Mokom
13 dirigeait un groupe paramilitaire ; est-ce que vous parlez de 2014 ou de plus tard ?

14 R. [12:43:52] Quand je parle de groupe paramilitaire, ben, le groupe que Mokom
15 dirigeait, c'était paramilitaire. Pourquoi ? Parce que, au début, d'ailleurs, c'était
16 spontané, les... la défense des Anti-balaka, c'était spontané. Et quand il a pris contact
17 avec les Anti-balaka, c'est en ce moment que je dis : le groupe devient paramilitaire.
18 Donc, c'est lui qui dirigeait le groupe paramilitaire en ce sens que j'ai dit. C'est...
19 c'est... c'est comme ça.

20 Q. [12:44:30] Je vous remercie pour cette précision.

21 À votre connaissance, dans les semaines et les mois qui ont suivi le retour de Mokom
22 à Bangui, est-ce qu'il est resté en contact fréquent avec les ComZone ?

23 R. [12:44:48] Oui, à Bangui, il est en contact avec eux, il est toujours en contact avec
24 eux. Si je le dis « en contact »... parce que, à Bangui, je ne suis pas tout le temps avec
25 lui encore. Mais à Bangui, déjà, moi-même, je sais que je suis à Bangui, je sais où je
26 dois aller, j'ai mes choses à faire, je dois aller chez ma... voir mes parents, ma... ma
27 famille, et cetera. Donc... mais ça se... ça se voit clairement qu'il a toujours en contact,
28 parce que, au moment où il divise le mouvement, c'est clair qu'il a réussi à diviser le

1 mouvement, parce qu'il est toujours en contact.

2 Q. [12:45:34] Alors, dans votre déclaration, vous expliquez que les objectifs de
3 Mokom et de M. Ngaïssona étaient différents, et que Mokom ne rendait jamais
4 compte à M. Ngaïssona. Alors, est-ce que je comprends bien que, même s'ils faisaient
5 partie, sur papier, du même mouvement, M. Mokom et M. Ngaïssona travaillaient
6 chacun de leur côté et ne se coordonnaient pas entre eux ?

7 R. [12:46:09] La vérité, c'est que cet organigramme figure que sur papier. C'est pour
8 présenter au Forum de Brazzaville, comme je vous dis. Cet organigramme figure que
9 sur papier. Jamais que, moi, j'ai vu, il y a les membres de ce bureau de Coordination
10 se réunissent pour décider quelque chose. Jamais. J'ai pas vu. Peut-être à mon
11 absence, mais j'ai pas vu. Ça figure que sur papier et ça reste que sur papier. Mokom
12 ne rend pas compte de ce qu'il fait à Ngaïssona ; Ngaïssona, pareil, ne rend pas
13 compte de rien à Mokom.

14 Parfois, Ngaïssona, il peut... parce que, lui, beaucoup plus Ngaïssona, il peut aller
15 peut-être parler avec un ambassadeur ou un... ou un responsable de la communauté
16 internationale et il peut venir rendre compte, parfois, à tout le monde de ce qui a été
17 dit, que ce qu'il... les Anti-balaka devraient respecter, et cetera. Mais Mokom ne vient
18 jamais dire que : j'ai fait ça, j'ai fait ça. Jamais. Il ne va pas venir faire. Il ne vient
19 jamais dire qu'il a fait tel, il a fait tel. Et le... l'organigramme reste que sur papier, à
20 part Ngaïssona, qui rend compte parfois de ses rencontres avec la communauté et
21 l'Union africaine ou communauté internationale ou bien les ambassadeurs, et cetera.
22 Et parfois, il fait participer d'autres personnes à côté de lui, M. Ngaïssona.

23 Bon, écoutez, si c'est aller à l'ambassade ou au niveau de... de CEEAC ou bien de
24 l'Union africaine, et il fait participer d'autres personnes à côté de lui, parfois pour
25 réécouter. Mais Mokom, non. Lui, il travaille en solo à Bangui, il est maintenant
26 beaucoup plus en solo avec ses contacts, avec les ComZone, toujours de part.

27 Q. [12:48:15] Est-ce que vous aviez déjà entendu parler que Maxime Mokom,
28 Bernard Mokom et M. Ngaïssona se rencontraient ensemble pour rendre compte de

1 leurs journées les uns aux autres ?

2 R. [12:48:34] Jamais. Et si... si quelqu'un qui rend compte, c'est Ngaïssona. D'ailleurs,
3 Bernard Mokom, tu... tu le vois jamais. Lui, il est avec magistrat Dede. Lui, il a sa
4 Coordination chez magistrat Dede. C'est là-bas que les deux décident pour dire à
5 Mokom ce que Mokom doit faire. Eux, ils sont de leur côté là-bas, Bernard Mokom
6 ne vient pas rendre compte de quoi que ce soit à Ngaïssona, ni Ngaïssona ne rend
7 compte de quoi que ce soit à Bernard Mokom. Bernard Mokom, il est avec Dede ; et
8 Maxime, avec Bernard Mokom et Dede, Maxime ne vient jamais rendre compte.

9 Par contre, Ngaïssona qui rend compte, si Ngaïssona veut rendre compte, Maxime,
10 parfois, il vient comme ça, c'est en guise de voir qu'est-ce que Ngaïssona préparait,
11 qu'est-ce qu'il faisait. Il peut venir, Ngaïssona va lui dire que : voilà, j'ai eu tel
12 contact, tel... ils ont dit ça, ils ont dit ça, ils ont dit ça. Mais Mokom, non.

13 Q. [12:49:52] Alors, il y a un témoin qui est venu avant vous qui nous a dit que, selon
14 lui, Maxime Mokom était un radical qui avait un agenda caché et qui voulait créer
15 du désordre pour pouvoir remettre Bozizé au pouvoir. Est-ce que c'est aussi ce que
16 vous avez observé, Monsieur le témoin ?

17 R. [12:50:11] Je suis d'accord avec cette personne. J'ai moi-même dit que, Maxime
18 Mokom, tout ce qui le préoccupait ce monsieur... déjà, pour commencer, il
19 commence à dire toujours : « Le retour à l'ordre constitutionnel. »

20 Pendant qu'il y a la transition, ou il y a Djotodia ou il y a la transition, mais
21 quelqu'un te parle de retour à l'ordre constitutionnel, c'est... c'est pour faire référence
22 à quoi ? L'ordre constitutionnel, c'est-à-dire le retour de Bozizé au pouvoir.

23 Je suis d'accord avec cette personne qui dit : Mokom veut le retour de Bozizé au
24 pouvoir. Et je suis d'accord avec la personne que beaucoup de choses ont été faites,
25 organisées. J'ai pas vu, mais on a vu que des choses qui se manifestent, dire que c'est
26 des Anti-balaka. Mais pourtant, même moi, parfois, je trouve bizarre, je dis : mais,
27 ça, c'est quel Anti-balaka qui peut faire ça ? Mais il y a des... des mauvaises choses
28 qui ont eu lieu.

1 Alors, on peut dire c'est qui ? Puisqu'il y a d'autres personnes qui veulent le retour à
2 l'ordre constitutionnel et les autres personnes qui veulent la paix ; l'idée est
3 clairement différente. L'idée est différente. La personne qui veut le retour de la paix,
4 aller aux élections par les voies des urnes, et il y en a qui veulent le retour de l'ordre
5 constitutionnel.

6 Q. [12:51:59] Monsieur le témoin, sachant que leurs objectifs étaient différents, est-ce
7 que M. Ngaïssona aurait pu, est-ce qu'il avait les moyens d'exclure Maxime Mokom
8 du mouvement ?

9 R. [12:52:22] Cette question, ça me fait un peu... un peu rire. En fait, quelqu'un qui
10 dirige, qui a sous ses mains tous les contacts de tous les chefs anti-balaka, par quel
11 moyen que Ngaïssona... même si, Ngaïssona, il est coordonnateur, par quel moyen
12 que c'est Ngaïssona qui peut dissoudre Mokom ?

13 Preuve en est : Ngaïssona a dit, il a fait des publications pour radier Maxime Mokom
14 du rang des Anti-balaka au moment où Mokom a décidé de se rendre à... à Nairobi.
15 Pendant ce temps, à Bangui, des... on les appelait des... des nairobiistes, des
16 extrémistes, tout ça. Mais comme Ngaïssona, avec les autres Anti-balaka qui... qui...
17 qui adoptent l'idée de Ngaïssona, l'idée de retour de la paix, et maintenant, ils sont
18 d'accord avec Ngaïssona de radier Maxime Mokom. Qu'est-ce qui se passe ? Est-ce
19 que Mokom est vraiment radié ou bien il a fait toujours une place, il reste puissant ?
20 Maxime, je peux vous dire que Maxime est resté puissant, parce que c'est lui qui a les
21 mains armées des Anti-balaka. Et beaucoup des chefs maintenant, au moment où il
22 se détache, beaucoup de chefs le suit. Ils sont avec lui. Il a les mots pour les
23 convaincre. Beaucoup le suivent. Et du coup, ça se voit, à la fin, il est devenu encore
24 puissant, hein. Il est devenu puissant, sa Coordination, maintenant encore, est
25 reconnue officiellement.

26 Maintenant, Ngaïssona, ben, on en a vu avec les... les... les... les... les Kokaté, les
27 Kamezolaï, les autres qui se dit aussi des coordinateurs, ils ont des Anti-balaka,
28 certes, mais est-ce qu'on a vu qu'ils sont puissants comme Maxime Mokom quand il

1 a décidé... quand Ngaïssona a dit que « je vais »... que Ngaïssona a pris la décision
2 de radier Maxime ? Pourquoi ceux-là n'ont pas réussi, vraiment, à être puissants,
3 contraire à Maxime ? Je pense que Ngaïssona n'est pas de... de taille devant Maxime
4 Mokom.

5 Q. [12:54:56] Vous parliez des... des chefs anti-balaka ou des ComZone qui avaient
6 décidé de suivre Maxime Mokom. Est-ce que... est-ce que vous avez constaté que,
7 justement, les... les ComZone avec qui Mokom était en contact étaient plutôt portés
8 à... à faire avancer les objectifs de Mokom, plutôt que de respecter les appels ou les
9 demandes à la cessation des hostilités faites par M. Ngaïssona ?

10 R. [12:55:27] Hum... ce que je peux vous dire en ce moment, après le mois de janvier,
11 en allant, et cetera, je pense que, à Bangui, il n'y a plus d'attaques. Mis à part ce qui
12 se passe souvent au KM 5, PK 5, il n'y a pas d'attaques vers la capitale, Bangui. Il y a
13 le gouvernement de transition qui a été mis en place, dirigé par Catherine
14 Samba-Panza. Il n'y a pas d'attaques.

15 Mais quand Mokom se détachait, il y a encore des regains, on en a vu dans les
16 provinces, au fur et à mesure dans... dans les différentes provinces, des regains de
17 violence. Il y a des regains de violence et j'ai pas tous mes mémoires pour retenir
18 tous les lieux, mais il y a eu des regains de violence dans les provinces.

19 À Bangui, par la forte sensibilisation — et je tiens à préciser aussi à Boy-Rabe, il y a
20 des sortes de pillages systématiques mis en place, et, sur ce, je peux vous donner
21 plus de détails si on a l'occasion de revenir en audience... voilà. Mais sinon, à part ça
22 et à Bangui, c'est pratiquement calme, il y a que dans les provinces, et qui a la
23 mainmise sur ceux là-bas ?

24 Q. [12:56:57] Juste pour être bien certaine que je comprends, vous êtes en train de me
25 dire que les regains de violence qui ont eu lieu sont liés, selon vous, à des demandes
26 de Maxime Mokom ?

27 R. [12:57:12] Oui, je... ça, c'est ma pensée. Pourquoi ? Parce que, un, il se détache.
28 Autant qu'on parlait de la paix, sensibilisation pour le retour de la paix après les

1 accords signés de cessation des hostilités à Brazzaville, tout ça, et la paix commence
2 à gagner le territoire petit à petit. Mais à un moment donné encore, que... et des
3 Anti-balaka commencent encore à naître dans certaines villes, des provinces, dans
4 certaines villes où ils... ils n'en étaient pas avant, il y a des Anti-balaka qui se naissent
5 encore de jour en jour. Cela fait penser à l'idéologie différente : l'autre qui veut la
6 paix et l'autre qui veut le retour à l'ordre constitutionnel.

7 Q. [12:58:09] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

8 M^e PROULX : [12:58:13] J'allais changer de sujet, alors c'est peut-être un bon moment
9 pour faire la pause-déjeuner.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:58:20] Effectivement.
11 Effectivement. Nous faisons la pause-déjeuner jusqu'à 14 h 30.

12 M^{me} L'HUISSIÈRE : [12:58:28] Veuillez vous lever.

13 *(L'audience est suspendue à 12 h 58)*

14 *(L'audience est reprise en public à 14 h 40)*

15 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:40:21] Veuillez vous lever.

16 Veuillez vous asseoir.

17 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:40:43] Bon après-midi à
19 tous.

20 Je crois que M. Yekatom a décidé de renoncer à son droit d'être présent cet après-
21 midi, c'est bien cela, n'est-ce pas ? Vous pouvez le dire pour le compte rendu, s'il
22 vous plaît ?

23 M^e GUISSÉ : [14:41:09] Oui, Monsieur le Président, je vous confirme que M. Yekatom
24 renonce exceptionnellement à être présent aujourd'hui, conscient du fait qu'il y a des
25 arrangements particuliers pour ce témoin et du fait aussi que, demain, comme nous
26 ne siégeons pas, il aura l'opportunité de se reposer aussi en espérant que ça ira
27 mieux pour mercredi. Donc, je vous confirme bien sa position.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:41:34] Merci beaucoup.

1 Donc, pour le compte rendu, nous déclarons que l'accusé Yekatom ne... est excusé
2 pour cet après-midi. Il y a des circonstances exceptionnelles qui justifient cette
3 absence, comme vous venez d'ailleurs de les entendre. Et nous apprécions,
4 d'ailleurs, que l'accusé ait décidé de renoncer à son droit d'être présent cet après-
5 midi, mais je suis... nous sommes absolument certains que le conseil le représentera
6 tout à fait sincèrement et dignement.

7 Donc, maintenant, nous allons poursuivre l'interrogatoire de...

8 Maître Proulx, c'est à vous.

9 M^e PROULX (interprétation) : [14:42:21] Merci, Monsieur le Président.

10 Q. [14:42:25] (*Intervention en français*) Monsieur le témoin, bon après-midi.

11 R. [14:42:29] Bon après-midi à vous.

12 Q. [14:42:32] Alors, avant la pause déjeuner, nous parlions de... des contestations du
13 leadership de M. Ngaïssona, entre autres, par Maxime Mokom. Alors, je... je
14 continue un peu sur cette... sur cette lancée. Et je voudrais discuter de certains autres
15 individus qui se sont manifestés à l'époque, en commençant par Sébastien
16 Wénézoui. Et j'aimerais, d'abord, vous faire écouter un court audio.

17 M^e PROULX : [14:43:02] C'est le document de la Défense n° 46 — CAR-OTP-2076-
18 0825.

19 Pour les interprètes, nous avons une transcription qui est au document 74 — CAR-
20 OTP-2122-7403. Et nous allons faire jouer du début jusqu'à 2 min 40.

21 Et donc, pour la transcription, il s'agit des lignes 1 à 36.

22 Q. : [14:43:38] Alors, il s'agit d'une interview de Sébastien Wénézoui qui est datée
23 du 3 mars 2014.

24 Alors, on l'écoute et ensuite, je vous poserai quelques questions.

25 (*Diffusion de la bande audio*)

26 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la bande audio n° CAR-OTP-2076-*
27 *0825, sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de*
28 *langue française*]

1 « On n'est pas d'accord.

2 Journaliste : Votre réaction est-elle une... »

3 « [00:00:00. Début de l'enregistrement]

4 Journaliste : Sébastien WENEZOU, bonjour !

5 SW : Oui, bonjour.

6 Journaliste : Vous dites que vous n'êtes pas d'accord avec les déclarations des
7 certaines personnalités sur la coordination des ANTI-BALAKA, pourquoi cette
8 réaction ?

9 SW : C'est des déclarations qui tendent à diviser notre mouvement, tant que notre
10 mouvement au début a pour but, tout simplement de lutter pour avoir la liberté.
11 Donc, ces déclarations de M. NGAÏSSONA et du capitaine KOKATÉ, tendent à
12 diviser notre mouvement. On n'est pas d'accord.

13 Journaliste : Votre réaction est-elle une manière de dire que votre mouvement fait
14 l'objet d'une récupération politique ?

15 SW : Oui, effectivement selon les déclarations que les uns ou les autres font sur les
16 ondes, ça prend une tournure politique, et pour éviter qu'il ait des dérapages, nous
17 souhaitons rester dans la logique des choses. Nous ne voulons pas que les hommes
18 politiques récupèrent notre mouvement pour créer des désordres ou bien de
19 chercher des postes par-ci par-là. On n'est pas d'accord.

20 Journaliste : Donc, vous ne reconnaissez pas M. Patrice Edouard NGAÏSSONA
21 comme votre coordonnateur national et Joachim KOKATÉ comme coordonnateur
22 militaire ?

23 SW : Initialement il y a des coordonnateurs, le coordonnateur général, il s'appelle ;
24 Maxime MOKOM.

25 Mais M. NGAÏSSONA est pris en tant que responsable politique des ANTI-
26 BALAKA. Le problème c'est ça. Parce que nous sommes un mouvement, nous
27 sommes arrivés au niveau de la ville, par rapport à nos actions et puisqu'on n'a pas
28 de responsable politique, en commun accord avec tous les éléments de BOEING,

1 BOY-RABE, de province et puis de PK9 et BIMBO, nous avons choisi
2 M. NGAÏSSONA comme responsable politique. Mais M. KOKATÉ, on ne le
3 reconnaît pas au début, mais quand tous les 2 sont arrivés à BANGUI, vous allez
4 voir qu'il y a des groupuscules de gens qui vont chez le chef de l'état pour être reçu
5 par-ci par-là, c'est à ce niveau que le chef de l'état ne veut pas que 1 groupe ou
6 2 groupes viennent le voir. Donc, le chef de l'état a conseillé maintenant aux groupes
7 de faire une mise en place d'un bureau, c'est à ce niveau qu'en commun accord avec
8 M. NGAÏSSONA, KOKATÉ, BARA, ils ont créé un bureau et ils ont élu
9 M. NGAÏSSONA comme le coordonnateur général de ce bureau qui est disponible
10 pour être reçu par le chef de l'état dans les nécessités de travail, voilà le problème.
11 Mais il n'est pas question que demain NGAÏSSONA va à la radio ou bien
12 M. KOKATÉ va à la radio, créer de dissidence, là on n'est pas d'accord. La
13 déclaration de M. KOKATÉ, qui disait qu'il y a des ANTI-BALAKA du Sud et il y a
14 des ANTI-BALAKA de Nord, il n'y a pas des ANTI-BALAKA du Sud et il n'y a pas
15 des ANTI-BALAKA du Sud *[phon.]*. Nous sommes des ANTI-BALAKA, nous avons
16 un seul objectif c'est de chasser DJOTODIA du pouvoir parce que ses éléments ont
17 fait des exactions sur la population civile. Voilà notre but. Donc, il faut essayer de
18 calmer leur tension.

19 *[00:02:40]*

20 Journaliste : Vous avez un seul... »

21 M^e PROULX : *[14:48:10]*

22 Q. *[14:48:11]* Alors, vous avez entendu l'audio, Monsieur le témoin. Alors, je...
23 comme je vous disais, il est... c'est un audio qui date du 3 mars 2014 — donc, on est à
24 peu près un mois et demi après le retour de M. Ngaïssona à Bangui. Et vous avez
25 entendu M. Wénézoui dire clairement que, selon lui, le coordonnateur général
26 s'appelle Maxime Mekom. Est-ce que, à votre connaissance, c'était la pensée de...
27 d'autres membres du mouvement anti-balaka, à l'époque ?

28 R. *[14:48:56]* Cet audio de M. Wénézoui Sébastien, j'ai... j'ai entendu, j'ai pris une

1 bonne note, mais je peux vous dire que cette déclaration, ça ne vient pas que de
2 Wénézoui seul. Déjà, pour vous dire, Wénézoui... au début, la lutte de Wénézoui,
3 aussi, c'était quoi ? La lutte de Wénézoui, c'est pour défendre Bozizé. On est
4 d'accord que Wénézoui, il y a son frère qui était aussi proche de Bozizé, son grand
5 frère décédé qui était proche de Bozizé. Vous allez être d'accord avec moi que
6 Wénézoui gagne bien sa vie au temps de Bozizé aussi. Et Bozizé est parti, vous allez
7 être d'accord encore avec moi que Wénézoui, sa lutte aussi, c'est de soutenir Bozizé.
8 Et avant de faire cette déclaration, vous allez convenir avec moi que Wénézoui, il a
9 avisé déjà Maxime Mokom avant de faire cette déclaration. Maxime Mokom lui ait
10 déjà donné des lignes de ce qu'il doit dire ou faire. Il est en contact depuis Boeing, de
11 la position auquel il se trouve, mais il est également en contact téléphonique avec
12 Maxime Mokom. Pourquoi ? Et je peux aussi vous dire que Wénézoui, dans tout ça,
13 n'est pas aussi du tout content après ce que fait Ngaïssona en tant que
14 coordonnateur ; il tient également, comme Maxime, à rappeler à Ngaïssona que c'est
15 pas lui qui doit prendre des décisions. C'est pour dire ça.
16 Et à la fin, Wénézoui aussi lutte à avoir un poste dans le gouvernement de transition
17 à laquelle, à la fin, Ngaïssona, il ne voulait pas occuper un poste. Il a... Il y a Kokaté
18 qui a été... qui a représenté les Anti-balaka en ce moment-là dans le gouvernement
19 de transition. Kokaté, il était là-bas aussi en tant que Anti-balaka. Wénézoui, il n'a
20 pas un poste ministériel ; lui aussi, il n'est pas content, tout comme Maxime Mokom
21 qui n'est pas content du tout. Il y a un bataille de leadership.

22 Q. [14:51:53] Est-ce que je comprends bien, Monsieur le témoin, que, selon vous... ou
23 est-ce que... ou est-ce que vous avez des informations qui vous permettent de... de
24 confirmer que Maxime Mokom et Sébastien Wénézoui, en gros, travaillaient
25 ensemble pour affaiblir le leadership de M. Ngaïssona ?

26 R. [14:52:15] Je confirme que les deux travaillent ensemble, mais Wénézoui, c'est
27 quelqu'un qui change aussi de côté de temps en temps. À un moment donné, il a
28 tracé son propre chemin, à son propre nom. Au moment où Ngaïssona a envoyé

1 Wénézoui représenter dans le gouvernement, Wénézoui a changé de camp.
2 Clairement, il a changé de côté de Mokom. Et après ça, quand il est relevé de sa
3 fonction, remplacé par quelqu'un d'autre que Ngaïssona a envoyé son nom,
4 Wénézoui a encore changé et, cette fois-ci, il se met... il trace son propre chemin pour
5 lui tout seul. Il redevient coordonnateur, lui aussi, de son propre camp.

6 Q. [14:53:11] Dans l'audio, on entend M. Wénézoui dénoncer ce qu'il appelle « la
7 tournure politique que prend le mouvement ». Est-ce que vous êtes d'accord avec
8 moi que c'est une façon de rejeter la vision de M. Ngaïssona pour le... le mouvement
9 anti-balaka ?

10 R. [14:53:33] Vision de Ngaïssona est claire. Ngaïssona, il ne cache pas sa vision
11 politique. Il est clair que Ngaïssona parle toujours de retour de la paix et demande
12 aux Anti-balaka d'arrêter l'utilisation des violences, des armes, de faire recours à la
13 paix, faire recours et intégrer le parti qu'il va lui-même mettre en place — Parti
14 centrafricain pour l'unité et le développement.

15 Donc, Wénézoui, tout comme Mokom, savait pertinemment le parti... ce que fait
16 Ngaïssona empêche Bozizé de retourner au pouvoir. Donc, les deux ne sont pas
17 d'accord à cette idéologie emmenée par Ngaïssona. Et c'est pourquoi ceux réclament
18 toujours le retour à l'ordre constitutionnel, pour eux, qui veut dire... c'est-à-dire
19 utiliser par tous voies et moyens les Anti-balaka pour ramener le Président sortant...
20 déchu, je veux dire, François Bozizé au pouvoir par tous voies et moyens, que ce soit
21 à travers... utiliser ces... ces mêmes entités, les... les Anti-balaka, pour faire de sorte
22 ou qu'il y a continuité des violences ou la communauté internationale décide de dire
23 que « Bozizé, reviens et tu vas terminer ton mandat, et puis voilà tout, on va tourner
24 la page » ou bien si les Anti-balaka peuvent arriver à prendre le pouvoir et,
25 maintenant, donner à Bozizé.

26 Mais le fait de laisser Ngaïssona sensibiliser de sorte qu'il y a la paix, et maintenant,
27 lui-même, il parle que de son propre parti, ça empêche tout.

28 Q. [14:55:38] Je voudrais vous montrer un autre document, c'est le... l'onglet

1 n° 6 dans le classeur de la Défense, CAR-D30-0008-0041.

2 *(La greffière d'audience s'exécute)*

3 Pendant qu'il s'affiche, je vous donne un peu du contexte. Il s'agit d'un article de
4 radio Ndeke Luka qui est daté du 16 mai 2014. Et on... on y discute du fait que
5 M. Wénézoui a été désigné coordonnateur général des Anti-balaka en remplacement
6 de M. Ngaïssona. Et il aurait été élu par une assemblée générale extraordinaire qui
7 regroupait environ 300 Anti-balaka. D'abord, est-ce que vous vous souvenez de cette
8 élection de... de M. Wénézoui ?

9 R. [14:56:41] Oui, je me souviens. Comme je vous dis tout à l'heure, M. Sébastien
10 Wénézoui, c'est quelqu'un que je... je... je... je précise tout à l'heure ici qu'il a... il
11 change de côté de temps en temps. Il était avec Maxime Mokom, tout au début. Il
12 soutient Maxime Mokom pour le retour de Bozizé au pouvoir. À la fin, lui aussi, il
13 veut gagner des postes ministériels dans le gouvernement de transition. Et à la fin,
14 Ngaïssona a fini par lui donner cette possibilité : il représente les Anti-balaka en tant
15 que ministre dans le gouvernement de transition.

16 Une fois, le relever, envoyer quelqu'un d'autre, or que, lui, il n'est pas du tout
17 content. Et d'ici là, il ne veut plus suivre la voie tracée par Maxime Mokom. Il ne
18 veut plus suivre M. Patrice-Édouard Ngaïssona, il veut maintenant suivre son
19 propre chemin. Il trace. Maintenant, il utilise... je sais pas où est-ce qu'a eu lieu cette
20 réunion qu'il a tenue avec quels chefs anti-balaka, mais preuve en est, vous avez cet
21 article qui publie par la radio Ndeke Luka comme quoi Sébastien Wénézoui est élu
22 coordonnateur à la place de M. Patrice-Édouard Ngaïssona. Alors, ça prouve que,
23 moi-même, j'ignore où est-ce que cette réunion a eu lieu. Mais c'est clair qu'il a
24 publié comme quoi c'est lui, maintenant, le nouveau coordonnateur. Et à la fin,
25 même, il a profité aussi de mise... de la mise en place d'une association que je...
26 j'ignore... j'ignorais le nom — j'ai oublié pour ne pas dire ignoré — j'ai oublié le nom
27 de son association dans cette optique, toujours, pour faire une place pour se faire
28 entendre et pour continuer à... à avoir des postes ministériels au nom des

1 Anti-balaka.

2 Q. [14:59:20] Dans votre déclaration, vous... vous mentionnez aussi que le leadership
3 de M. Ngaïssona, à la tête des Anti-balaka, a... était également contesté par deux
4 autres personnes : Kokaté et Kamezolaï. Est-ce que vous pourriez nous décrire la
5 façon dont Kokaté et Kamezolaï ont contesté le leadership de... de M. Ngaïssona ?

6 R. [14:59:48] De la même façon que Wénézoui a contesté le leadership de Ngaïssona,
7 de la même façon que Maxime Mokom conteste le leadership de Ngaïssona, c'est de
8 la même manière que Joachim Kokaté a contesté le leadership de Patrice-Édouard
9 Ngaïssona, c'est de la même manière que Kamezolaï a contesté le leadership de
10 Patrice-Édouard Ngaïssona. Donc, selon Kokaté, c'est lui le leader, c'est lui le leader
11 des Anti-balaka ; il a beaucoup des Anti-balaka lui aussi derrière lui. Selon capitaine
12 Kamezolaï, lui aussi, il a beaucoup des Anti-balaka derrière lui, ça doit être lui le
13 leader.

14 Et ceux-là aussi sont contestés, Kamezolaï et... et... et... et Joachim Kokaté aussi sont
15 contestés par Mokom. Ils sont tous contestés par Mokom, jusqu'au jour que
16 Wénézoui commence à... à tracer son propre chemin, et Mokom aussi le conteste
17 aussi. Mokom le conteste aussi, que le seul et unique patron reconnu vraiment,
18 c'est... c'est Maxime Mokom. Donc, tous ceux sont contestés par Mokom. Or, eux, ils
19 sont en train de contester le leadership de... de... de Ngaïssona.

20 Mais pour préciser, à la fin, Joachim Kokaté, il se joint à Mokom, après la
21 participation de Maxime Mokom à... au... à... Nairobi. Et du coup, il n'y a plus de
22 contestation entre Maxime Mokom et Joachim Kokaté ; plus... plus de contestation, et
23 jusqu'au moment où on n'entend plus aussi parler de capitaine Kamezolaï.

24 Q. [15:02:02] Mais alors, dans la première moitié de 2014, Monsieur le témoin, vous
25 venez de nous décrire des luttes à la tête, hein, des luttes pour... pour... pour la tête
26 du mouvement. Est-ce que, vous, vous avez constaté que ces luttes à la tête du
27 mouvement ont fait en sorte de morceler le mouvement, c'est-à-dire de séparer les
28 allégeances, de faire en sorte que, par exemple, les... les... les souhaits de

1 M. Ngaïssona étaient moins susceptibles d'être écoutés par les éléments ou les... ou
2 les ComZone ?

3 R. [15:02:40] Ben, je peux... ce que, moi, je... je peux dire par là, la personne à qui...
4 Parce que moi, personnellement, je n'ai pas vu les Anti-balaka de Kokaté, je n'ai pas
5 vu de mes yeux les Anti-balaka de... de Kamezolaï, mais j'ai vu les Anti-balaka de
6 Wénézoui, j'ai vu les Anti-balaka de Mokom. Pour moi, la personne qui conteste
7 vraiment le leadership de Maxime... de... de Ngaïssona, ça ne peut être que Maxime
8 Mokom, qui a le poids plus que tous ceux. Parce que, à la fin, même, Joachim Kokaté
9 se joint à Maxime Mokom, travaille maintenant avec Maxime Mokom, à la fin. Donc,
10 c'est Maxime qui est de taille dans cette contestation.

11 Et cette contestation, c'est clair que le fait de contester, il y a eu pour moi, en
12 Centrafrique, des coups bas. Je dis « coups bas », pourquoi ? Parce que, quand l'autre
13 essaye de ramener la paix, les autres qui ne veulent pas essayent de pousser certains
14 individus à utiliser des armes par d'autres moyens pour faire du mal. Pour vraiment
15 dire que c'est eux qui sont de poids ; eux, ils peuvent parler, et puis ça porte effet.

16 Q. [15:04:21] Ça m'amène à vous montrer un autre document, et je pense que vous
17 l'avez déjà vu pendant votre audition avec le Bureau du Procureur, en 2020.

18 Il est à l'onglet n° 5, dans le classeur du Bureau du Procureur ; c'est
19 CAR-OTP-2059-0024.

20 Alors, je vais attendre qu'il s'affiche, et puis je vous poserai quelques questions.

21 *(La greffière d'audience s'exécute)*

22 Q. [15:05:10] Alors, est-ce que vous vous souvenez de ce document, Monsieur le
23 témoin ?

24 R. [15:05:18] Oui.

25 Q. [15:05:19] Est-ce que j'ai raison, Monsieur le témoin, que ce...

26 R. [15:05:22] Vous pouvez descendre un petit peu encore ?

27 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

28 Oui, je me souviens très bien de ce document.

1 Q. [15:05:40] Alors, est-ce... est-ce que... est-ce que j'ai raison, Monsieur le témoin,
2 que ce document est un projet, c'est-à-dire c'est pas le... le document final qui a
3 finalement été publié ; est-ce que vous êtes d'accord ?

4 R. [15:05:58] Bon, ce que je sais, sur ce document, c'est le document qui a été mis en
5 place, j'ai dit tout à l'heure, déjà ici, que c'est pas lors d'une réunion, mais c'est juste
6 un regroupement des personnes qui sont là, les autres ne sont même pas là. Mais on
7 donne leur nom pour mettre dans cet organigramme pour aller représenter lors du
8 Forum de Brazzaville. C'est sept noms qui a été donnés pour aller représenter au
9 Forum de Brazzaville.

10 Parce que, selon quoi, y a pas d'organisation, y a rien. Mais arrivé peut-être devant
11 ces gens qui vont venir de partout, la communauté internationale et l'Union
12 africaine, et le médiateur en question de la crise, tout ça, ben, quand ils vont poser la
13 question sur l'Anti-balaka... Parce que, selon quoi, les Séléka, eux, ils sont organisés,
14 c'est déjà une coalition, mais Anti-balaka, rien.

15 Donc, c'est là, l'idée est de mettre en place quelque chose pour présenter comme quoi
16 il y a une coordination. Et que j'ai expliqué tout à l'heure pourquoi Maxime Mokom
17 est apparu comme coordonnateur des opérations, j'ai déjà donné des explications
18 tout à l'heure, dans les heures précédentes, par rapport à... à cet organigramme.

19 Et à part ça, après ça, il y a des trucs qui ont été publiés, mais rien d'officiel. Et même
20 cet organigramme, c'est pas... c'est pour dire que ce qui est mentionné, quelqu'un...
21 chacun doit jouer son rôle, non, y a... ça existe que sur papier.

22 Q. [15:07:53] Donc, je comprends bien de votre réponse, cet organigramme a été
23 élaboré en amont de... du Forum de Brazzaville, et donc, ça se serait passé, j'imagine,
24 dans les jours ou les semaines qui ont précédé la réunion qui a eu lieu avec l'ONG
25 Mouda, au siège du... du PNUD ; est-ce que c'est bien ça ?

26 R. [15:08:18] Oui, c'est bien après la réunion de l'ONG Mouda, c'est après.

27 Q. [15:08:32] Vous avez parlé de l'agenda caché de Mokom ; est-ce qu'à cette époque,
28 à l'époque où les discussions avaient lieu sur cet organigramme, est-ce que Mokom

1 avait toujours cet agenda caché, et est-ce qu'il essayait toujours d'empêcher
2 M. Ngaïssona de s'engager sur la voie politique ?

3 R. [15:09:08] Ngaïssona a déjà pris contact avec le... le... le... le gouvernement de
4 transition déjà avant qu'il arrivait à Bangui, Mokom. Ngaïssona a déjà pris contact
5 avec les ambassadeurs, par exemple, de la France ou des États-Unis, avec les hauts
6 responsables, hauts dignitaires de la Nations Unies. Ngaïssona a pris contact, il est
7 déjà avancé dans... dans ses relations avec des autorités compétentes qui se trouvent
8 en RCA.

9 Mokom arrive, il ne peut pas aller dire que : Ngaïssona, tu laisses ta place, ou bien...
10 Mais il a son agenda caché, comme je l'ai dit. Il ne le dit pas, mais c'est dans son
11 cœur, c'est par sa manière de faire. Même s'il vient parfois vers Ngaïssona, mais c'est
12 pour voir comment est-ce que Ngaïssona il fait les choses. Il garde toujours son... son
13 agenda caché. Et jusqu'à la fin, on... on a vu tous qu'il a fini par partir pour
14 poursuivre, lui, son propre agenda.

15 Q. [15:10:34] À votre connaissance, Monsieur le témoin, et peut-être que vous savez
16 pas, et hésitez pas à me le dire si vous... si vous savez pas, mais à votre connaissance,
17 est-ce que M. Ngaïssona était au courant que Mokom essayait de saboter ses plans
18 ou sa vision politique, à cette époque ?

19 R. [15:10:58] Bon, moi, personnellement, je... je sais pas si Ngaïssona savait que
20 Mokom essayait de saboter son idée politique. Mais je peux dire que, à un moment
21 donné, arrivé vers la fin, avant que Mokom divise le mouvement, Ngaïssona, il
22 savait que Mokom n'est pas d'accord avec lui. Il savait, à un moment donné, que
23 Mokom n'est pas d'accord, ne partage pas la même idéologie que lui.

24 Q. [15:11:33] Et toujours dans la première moitié de 2014, est-ce que j'ai raison de
25 penser que Bernard Mokom, le magistrat Dede et peut-être même Lin Banoukepa
26 travaillaient eux aussi contre la vision politique de M. Ngaïssona ?

27 R. [15:11:59] Oui. Mais pour Lin Banoukepa, je ne sais pas s'il travaille avec eux, je ne
28 peux pas le confirmer. Mais je sais que Bernard Mokom, le magistrat Dede

1 travaillaient contre Ngaïssona. Et c'est d'ailleurs eux qui sont les conseillers de
2 Maxime Mokom. C'est eux qui décident, qui disent des choses, souvent, à Maxime
3 Mokom.

4 Q. [15:12:40] Mais au final, est-ce que j'ai raison que ni Bernard Mokom, ni le
5 magistrat Dede, ni Lin Banoukepa n'ont eu de rôle officiel à jouer dans la
6 Coordination nationale de M. Ngaïssona ? On est d'accord ?

7 R. [15:13:03] Ils n'ont pas de rôle à jouer. Ils n'ont pas de rôle à jouer dans la
8 Coordination de Ngaïssona. Mais si je fais... je... je... je me rappelle bien, Ngaïssona
9 voudrait des... des... des personnes compétents pour rédiger le statut et le règlement
10 intérieur pour le parti PCUD. Il a fait appel aussi à magistrat Dede. Vous êtes
11 d'accord avec moi que c'est un magistrat ? Il a au moins les bagages intellectuels
12 pour devenir magistrat. Ngaïssona lui fait appel, lui aussi, de se joindre avec d'autres
13 personnes compétents pour rédiger le statut et le règlement intérieur de ce parti.
14 Mais Dede n'est pas du tout d'accord, il refuse d'aider Ngaïssona, dans cette tâche. Il
15 refuse, à la demande de Mokom Bernard. Il refuse de le faire.

16 Q. [15:14:19] Je voudrais vous montrer un autre document, il est à l'onglet 36 dans le
17 classeur de la Défense, CAR-OTP-2039-0019.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:14:35] Est-ce que vous avez
19 le numéro de l'onglet ?

20 M^e PROULX [15:14:41] C'est l'onglet 36.

21 *(La greffière d'audience s'exécute)*

22 Q. [15:15:13] Monsieur le témoin, est-ce que j'ai raison que cet organigramme est la
23 version finale sur laquelle se sont entendus les Anti-balaka lors de la réunion avec
24 l'ONG Mouda au siège du PNUD ?

25 R. [15:15:35] Bon, je peux vous dire que c'est déjà « la » même organigramme... c'est
26 déjà la même organigramme que vous m'aviez montré tout à l'heure, c'est déjà les
27 mêmes personnes. Parce qu'après la réunion de Mouda, c'est pour venir... les
28 personnes qui travaillent avec M. Yekatom de... de se joindre à la coordination de

1 Ngaïssona. Alors, je vous donne par exemple, ici... dans l'organigramme précédent
2 que j'ai vu, il y avait déjà aussi les Romaric Vomitiade, il y avait aussi déjà les... les
3 Paléon Zilabo ; il y avait déjà l'équipe qui travaille avec Alfred Yekatom, qui sont
4 déjà dans cet organigramme. Donc, c'est la même chose. L'organigramme est mis en
5 place, comme je vous dis, écrit... organigramme écrit, là, que vous avez, c'est pour
6 présenter pendant — je le répète encore —, pendant le forum de Brazzaville. Mais
7 sans le forum de Brazzaville, après ou avant, ou après, à part Ngaïssona qui est
8 coordonnateur, Mokom qui... aussi coordonnateur des opérations, et tout le reste n'a
9 rien. Ça... y a pas quelqu'un qui occupe vraiment les fonctions, qui travaille sur les
10 fonctions données sur cet organigramme. C'est ce que je vous confirme encore, que
11 l'organigramme, ça existe que sur papier et pour le forum de Brazzaville, après ça,
12 rien. Sans compter le travail que fait Ngaïssona et le travail que fait Maxime Mokom,
13 tout le reste, rien.

14 Q. [15:17:39] Je ne vais pas passer trop de temps là-dessus, Monsieur le témoin, mais
15 si vous regardez au numéro 14 du document que vous avez devant vous...

16 R. [15:17:49] Mm-hm.

17 Q. [15:17:50] ... on voit que le conseiller politique est inscrit comme étant M. Alfred
18 Legrand Ngaya. Et dans le document que je vous avais montré juste avant...

19 R. [15:17:57] Oui.

20 Q. [15:17:58] ... il n'y avait aucun nom attaché au titre de conseiller politique. Vous
21 êtes... vous êtes d'accord que M. Ngaya a effectivement été nommé conseiller
22 politique, à la suite de la réunion avec l'ONG Mouda ?

23 R. [15:18:14] Oui. Ben, c'est... en fait, c'est pas l'ONG Mouda qui a effectué
24 l'organigramme, c'est pas... je peux vous dire que c'est pas l'ONG Mouda. Mais
25 l'ONG Mouda, c'est pour aider dans le sens que Yekatom avec ses équipes — pardon
26 —, travaille avec l'équipe de Ngaïssona, tous pour le retour de la paix ; c'est ce que
27 cherche l'ONG Mouda. Et Ngaya, il travaille également pour le parti PCUD de
28 Ngaïssona. Et je peux vous dire que dans cet organigramme, si les personnes ici là,

1 hors de Maxime Mokom, les autres personnes qui sont sur cet organigramme
2 travaillent que pour PCUD ; c'est-à-dire c'est les personnes qui doivent travailler
3 avec les Anti-balaka. Parce que quand tu prends l'organigramme... le parti PCUD, il
4 y a le côté que les Anti-balaka ne sont pas mêlés directement au parti. Il y a le bureau
5 de parti qui a été mis en place. Et cet organigramme, ici, a été mis en place...
6 Ngaïssona utilise cet organigramme uniquement pour ceux qui acceptent, qui
7 adhèrent au parti PCUD pour aller travailler avec les Anti-balaka. Mis à part Mokom
8 et Wénézoui, d'ailleurs, qui ne travaillent pas pour le parti PCUD, et tout le reste
9 sensibilise les Anti-balaka pour le compte de... de PCUD, en... y compris Ngaya.

10 Q. [15:20:08] Je voudrais vous montrer un autre document, c'est l'onglet 88, dans
11 classeur de la Défense, CAR-OTP-2084-0164.

12 *(La greffière d'audience s'exécute)*

13 Alors, il s'agit d'un communiqué de presse qui date du 24 juin 2014 et signé par
14 M. Ngaïssona, et dans lequel on se... on annonce que « le... le mouvement
15 Anti-balaka s'est réuni pour tenter de trouver des solutions au problème du peuple
16 centrafricain, et qu'on a travaillé dans la perspective d'une restauration d'une paix
17 durable en Centrafrique. » Et plus loin, on dit que « l'heure n'est plus à la division,
18 mais plutôt à la cohésion du mouvement en vue de créer les conditions d'une
19 réconciliation nationale. »

20 Alors, est-ce que vous avez eu l'occasion de parler à M. Ngaïssona dans les jours
21 avant ou après ce communiqué de presse ? Est-ce que, selon vous, ça reflète, ce qui
22 est écrit dans le communiqué, est-ce que ça reflète véritablement la pensée de
23 M. Ngaïssona et ses intentions, en... en émettant ce communiqué ?

24 R. [15:22:05] Comme je l'ai dit précédemment, l'intention de Ngaïssona, c'est de
25 sensibiliser les Anti-balaka à abandonner les armes au profit de parti PCUD. Ils
26 abandonnent les armes au profit de la paix, et il les demande de soutenir le parti
27 PCUD. Et pendant ce temps, il y a eu beaucoup des... des... des divisions, beaucoup...
28 des idées contradictoires par certains personnes qui se disent responsables des

1 Anti-balaka. Et puisqu'il y a des idées différentes, l'autre peut-être travaille... je dis
2 « l'autre », Ngaïssona qui peut travailler ici pour le retour de la paix, mais l'autre qui
3 ne veut pas... qui ne s'adhère pas avec Ngaïssona, qu'est-ce qu'il fait en ce moment ?
4 On ne sait pas. Peut-être il... il... il... il... il continue à utiliser la violence, les armes.
5 Alors, qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut essayer de se mettre d'accord sur même idée.
6 Et c'est pourquoi association Mouda a loué l'initiative de ramener Wénézoui vers
7 Ngaïssona, aussi. Parce que voilà, Wénézoui a accepté, et du coup, il est considéré
8 comme coordonnateur général adjoint. Il a réussi, là, à faire une place au sommet
9 aux côtés de Ngaïssona, et, par la suite, il va encore repartir.

10 Q. [15:24:00] Je voudrais passer à un autre document, c'est l'onglet 89,
11 CAR-OTP-2084-0173.

12 *(La greffière d'audience s'exécute)*

13 Alors, il s'agit d'un document daté du même jour, le 24 juin 2014, et c'est une
14 décision portant radiation de Léopold Narcisse Bara comme membre du mouvement
15 Anti-balaka.

16 Alors, vous saviez qu'à l'époque, M. Bara était ministre dans le gouvernement de
17 transition, représentant les Anti-balaka.

18 Alors, ma question est la suivante : est-ce que, selon vous, ce que... ce que vous avez
19 pu observer ou entendre de M. Bara, est-ce qu'il représentait effectivement le
20 mouvement anti-balaka en tant que ministre dans le gouvernement de transition ?

21 R. [15:25:15] Ma... Selon mes souvenirs sur Léopold Narcisse Bara, il représente, à un
22 moment donné, les Anti-balaka auprès du gouvernement, mais auquel tous les
23 Anti-balaka, les chefs anti-balaka qui sont... qui travaillent soit avec Ngaïssona ou
24 Mokom, commencent à se poser des questions : « mais attends, Bara, là, lui, il a ses
25 Anti-balaka où ? » Parce que tous ces chefs ne le reconnaît pas. Où est-ce qu'il a ses
26 Anti-balaka ? Ou bien c'est les Anti-balaka, les mêmes ici qu'il a utilisé le nom pour
27 trouver une place auprès du gouvernement de *(inaudible)*, ou bien il doit préciser où
28 il a ses Anti-balaka.

1 Comme je vous dis, quand on parle des Anti-balaka... beaucoup de personnes ont
2 des Anti-balaka, je ne peux pas dire non, c'est que... s'ils disent qu'ils ont des
3 Anti-balaka, c'est qu'ils ont, et qu'est-ce que fait ces Anti-balaka ? J'ai pas vu. Donc il
4 faut... on cherche à savoir où est-ce qu'ils se trouvent ces Anti-balaka, aussi. Léopold
5 Bara, oui, je reconnais, ils disent qu'il a des Anti-balaka lui aussi. Mais, moi,
6 personnellement, je le connais pas et je... je... je l'ai jamais vu, mais j'entends
7 seulement le nom.

8 Q. [15:26:50] Monsieur le témoin, je ne sais pas si vous avez assez d'informations sur
9 Léopold Bara, pour... pour répondre, mais selon vous, est-ce que les... est-ce que
10 l'exclusion de Bara du mouvement anti-balaka était justifié ?

11 R. [15:27:11] Ben, selon l'exclusion, c'est... c'est pour préciser... c'est... c'est pas en
12 sorte d'exclusion, mais c'est pour dire que l'Anti-balaka que représente Ngaïssona ne
13 reconnaît pas au... en son sein un certain monsieur qui s'appelle Léopold Bara. C'est
14 pour essayer de clarifier, pour moi ; c'est pour clarifier. Parce que tous ceux qui
15 travaillent avec Ngaïssona ne le connaît pas, mais il est là en tant que représentant
16 des Anti-balaka. Donc il faut préciser que côté Ngaïssona ne le reconnaît pas.

17 Q. [15:27:59] Je vais revenir dans le temps quelque peu, Monsieur le témoin. Je vous
18 ramène maintenant au tout début de l'année 2014, donc après le retour de
19 M. Ngaïssona et après l'arrivée de Maxime Mokom en... en Centrafrique, à Bangui.
20 Est-ce que j'ai raison de croire qu'à ce moment-là, au tout début 2014, le mouvement
21 anti-balaka avait vraiment très peu de structure. C'est-à-dire que, hormis le fait que
22 M. Ngaïssona avait été nommé coordonnateur général, il n'y avait pas vraiment de
23 poste, il n'y avait pas vraiment d'équipe autour de M. Ngaïssona, pour structurer ce
24 mouvement ; est-ce que j'ai raison ?

25 R. [15:28:46] Oui, et y avait pas de structure ; voilà, il y avait pas de structure.
26 Même jusqu'au... au retour de Maxime, comme je vous dis, d'Anti-balaka n'est pas
27 structuré. Même au retour de Maxime Mokom, Anti-balaka n'est pas structuré.
28 L'organigramme que vous avez vu ne figure que de nom, et c'est pour... à l'occasion.

1 S'il y avait pas « cet » forum de Brazzaville, il devrait pas y avoir organigramme sur
2 papier. Donc, voilà. C'est... Ça... Tout ça, là, ça n'existe que de nom, mis à part
3 Ngaïssona et Mokom avec leurs fonctions qu'ils utilisent chacun. Il y avait pas...
4 C'est pas structuré, l'Anti-balaka.

5 Q. [15:29:36] Mais, alors, à... à quoi servait la Coordination, au tout début de 2014 ?
6 Quel était son rôle ?

7 R. [15:29:52] La Coordination, au tout début, si vous me posez la question, à quoi ça
8 servait ? La Coordination, tel que vous avez recueilli aussi des... des témoins qui
9 confirment que les Anti-balaka demandent Ngaïssona de les représenter, mais les
10 représenter où ? Comme je précise ici, il y a la communauté internationale qui essaie
11 de gérer la crise centrafricaine. Il y a les... les ambassadeurs de France, États-Unis.
12 Donc, tous essaient. Il y a la médiation internationale qui essaie de gérer la crise.

13 Et les Anti-balaka trouvent qu'au... au... au... dans leurs rangs, mis à part Mokom,
14 qui est déjà... qui n'est pas à Bangui, ne peut... il n'y a personne qui peut
15 communiquer avec ces entités. Donc, c'est là quand ils ont demandé à M. Ngaïssona,
16 c'est pour prendre la parole auprès de ces entités et, après, venir leur rendre compte
17 de ce qui a été dit là-bas. Parce qu'ici, dans... dans ce moment, il était question de
18 parler, de laisser la place au dialogue. Il y a plus de place à l'utilisation des armes en
19 ce moment. Donc, il faut faire recours au dialogue comme seule issue de sortie.

20 Q. [15:31:26] Donc, si je vous comprends bien, Monsieur le témoin, le rôle de
21 M. Ngaïssona était essentiellement politique, il ne comprenait pas de volet
22 opérationnel ; j'ai raison ?

23 R. [15:31:42] Oui, vous avez raison. Parce que moi, personnellement, je vois pas de
24 volet opérationnel au moment... quand on parle de Coordination de Ngaïssona, je ne
25 vois pas de volet opérationnel, mais je précise encore qu'il y a un monsieur qui reste
26 toujours opérationnel dans son idée.

27 Q. [15:32:14] Dans votre interview avec le Bureau du Procureur, vous avez dit que la
28 seule personne qui avait des contacts avec les chefs anti-balaka était Maxime

1 Mokom. Donc, est-ce que je comprends bien, logiquement, que, à votre
2 connaissance, M. Ngaïssona n'était pas lui-même en direct... pardon, n'était pas lui-
3 même... en... en contact direct ou fréquent avec les chefs ?

4 R. [15:32:40] Je... (*inaudible*) Pendant l'opération que les... les Anti-balaka menaient
5 des opérations militaires sur... contre la Séléka, mais Ngaïssona n'avait pas contact
6 des... des... des... avec les Anti-balaka. C'est Mokom qui... qui... qui... qui est en
7 contact avec les Anti-balaka, en ce moment, jusqu'à ce que Ngaïssona arrive à
8 Bangui. Mais une fois arrivé à Bangui, je peux dire que Ngaïssona n'est pas en
9 contact, mais c'est pour dire qu'il n'a pas quasi-total des contacts de ces Anti-balaka.
10 Il y en a qui sont venus peut-être lui rendre visite, et en ce moment, ils peuvent
11 échanger des numéros téléphone. Ça, vous êtes d'accord avec moi. Il y en a qui
12 peuvent venir rendre visite à Ngaïssona ; il y a eu, en ce moment, des échanges de
13 numéros de téléphone.

14 Q. [15:33:38] Je voudrais, maintenant, parler des réunions de la Coordination.
15 Alors, il y a peut-être certaines causeries qui ont... qui ont pu avoir eu lieu chez
16 M. Ngaïssona, mais est-ce que j'ai raison que les réunions du mouvement étaient
17 tenues à l'hôtel Azimut ?

18 R. [15:34:03] Oui, je peux vous dire que (*inaudible*) tenues à l'hôtel Azimut. Et la
19 réunion, « tout » la réunion, ça tourne toujours autour de parti PCUD, que ce soit
20 réunion tenue chez Ngaïssona, mais en majorité, c'est à l'hôtel Azimut, ça tourne
21 toujours autour de parti PCUD. C'est des Anti-balaka, mais qui sont venus, que
22 Ngaïssona va parler de l'avantage de parti PCUD, et cetera, ou bien il était en contact
23 avec la communauté internationale, il y a des choses. Ou bien la communauté
24 internationale constate certains faits ou bien des violences des accords de paix
25 quelque part ou bien dans certaines villes dans les provinces, ils vont convoquer
26 Ngaïssona et, à la fin, Ngaïssona va convoquer une réunion pour faire comprendre
27 que ça, sort d'où ou bien, voilà, il y a telle chose qui se passe, voilà, il y a tel, il y a tel.

28 Q. [15:35:10] Je voudrais vous montrer un autre document, c'est le numéro 90 dans le

1 classeur de la Défense — CAR-D30-0008-0086.

2 Je vais attendre qu'il s'affiche pour que vous puissiez le voir.

3 *(La greffière d'audience s'exécute)*

4 Monsieur le témoin, il s'agit d'un... d'un plan d'une petite partie de Bangui où on
5 peut voir l'hôtel Azimut.

6 M^e PROULX : [15:35:55] Je sais pas si on peut se rapprocher un petit peu pour que le
7 témoin puisse voir l'inscription « Hôtel Azimut » qui est plutôt vers le haut et plus...
8 un peu plus en haut, remonte un peu.

9 *(La greffière d'audience s'exécute)*

10 Encore un peu.

11 *(La greffière d'audience s'exécute)*

12 Voilà, là, on peut le voir, maintenant.

13 Q. [15:36:16] Vous voyez l'hôtel Azimut, Monsieur le témoin ?

14 R. [15:36:20] Oui, je vois hôtel Azimut.

15 Q. [15:36:23] Est-ce que vous pouvez confirmer que les autres lieux qu'on peut voir
16 sur ce plan — alors, je parle du siège de la CEMAC que vous voyez maintenant, et
17 plus bas, on peut voir la Primature, l'ambassade de Chine, des locaux d'ONG et le
18 ministère des Affaires étrangères —, alors, tous ces bâtiments se trouvent bien sur la
19 même avenue que l'hôtel azimut ; vous êtes d'accord ?

20 R. [15:36:49] Je suis d'accord avec vous ; c'est exact.

21 Q. [15:36:56] Donc, c'est une avenue qui est plutôt achalandée ; est-ce que j'ai raison ?

22 R. [15:37:11] Oui.

23 Q. [15:37:12] Et, Monsieur le témoin, j'imagine que vous êtes d'accord avec moi que
24 le... l'hôtel Azimut est un lieu public et, donc, les réunions du mouvement tenues à
25 l'hôtel Azimut n'étaient pas des réunions secrètes ; vous êtes d'accord ?

26 R. [15:37:30] Je suis d'accord avec vous.

27 Q. [15:37:38] Vous avez expliqué dans votre déclaration que les ComZone qui étaient
28 d'accord avec le projet politique de M. Ngaïssona assistaient aux réunions. Mais je

1 voudrais savoir : est-ce que M. Ngaïssona pouvait forcer les ComZone à assister aux
2 réunions ou est-ce qu'il pouvait sanctionner ceux qui ne se présentaient pas ?

3 R. [15:38:08] Je peux dire par là, c'est par quel moyen que Ngaïssona pouvait
4 sanctionner quel ComZone qui ne... ne se présente pas aux réunions ? Il n'y a aucun
5 moyen de sanction. Et je peux dire par là, c'est par quel pouvoir il va sanctionner un
6 ComZone ? D'ailleurs, je peux préciser par là que, au moment où ces ComZone
7 utilisaient encore des armes, c'est eux qui pouvaient le sanctionner, Ngaïssona, mais
8 pas... pas lui, pour les sanctionner, les ComZone.

9 Et à chaque réunion, ceux qui adhèrent, qui... qui acceptent l'idée politique, eux, ils
10 viennent volontairement à la réunion. C'est pas par force ou bien tu es obligé à venir.
11 Non, c'est eux, c'est d'une manière volontaire que ces ComZone vont participer à la
12 réunion. Et je peux vous assurer qu'il y en a même qui n'acceptent pas, mais quand
13 ils entendent qu'il y a réunion, ils vont quand même venir écouter ce qui se passe. Ils
14 vont venir écouter. Et une fois même, en... en sortant, il y en a qui restent même là,
15 là. En sortant, ils commencent à critiquer et...

16 Q. [15:39:34] Donc, si je vous comprends bien, le fait que les... que certains ComZone
17 venaient aux réunions ne veut pas dire qu'ils étaient ou qu'ils acceptaient l'autorité
18 de M. Ngaïssona ; vous êtes d'accord ?

19 R. [15:39:49] Oui.

20 Q. [15:39:56] Alors, vous nous avez dit tout à l'heure que, pendant ces réunions, on
21 parlait du PCUD. Je voudrais savoir : est-ce que... est-ce qu'on parlait aussi, à
22 l'occasion, des prises de position publiques du mouvement, par exemple, les
23 communiqués de presse ? Est-ce qu'on parlait des revendications des Anti-balaka,
24 par exemple le cantonnement ou le DDR ?

25 R. [15:40:24] Oui, effectivement, parce que quand dans leur... le processus du retour
26 de la paix en Centrafrique, il y a... impose beaucoup de choses comme le
27 désarmement. Et alors, s'il faut faire désarmement, s'il n'y a pas de réunion,
28 comment est-ce que Ngaïssona va pouvoir communiquer ce qu'il a reçu de la part

1 de... de... de... de ceux qui... qui... qui... qui sont sur place pour aider la RCA à sortir
2 de cette crise, pour trouver une porte de sortie à cette crise ? Donc, il y a le... le... le
3 sujet de désarmement, il y a le sujet de... beaucoup de sujets qui... qui... qui... qui...
4 qui... qui... qui se dit pendant les réunions. Si c'est pas PCUD, mais ça va finir tout, à
5 la fin, sur l'histoire de PCUD. DDR, il y en a. Il faut débattre comment faire,
6 comment faire pour mobiliser, comment faire pour récupérer toutes ces armes, et
7 cetera, des... des méthodes, comment faire pour arriver à... à gérer de sorte que le
8 pays soit sans arme. C'est des choses qui... qui se « dit » souvent.

9 Q. [15:41:55] Il y a une personne rencontrée par le Bureau du Procureur qui a dit, au
10 sujet du rôle que jouait M. Ngaïssona pendant ces réunions, il a dit, donc, que
11 M. Ngaïssona donnait des conseils aux ComZone pour qu'ils contrôlent mieux leurs
12 éléments et qu'il leur demandait de respecter la population civile et qu'il leur disait
13 que s'ils capturaient des gens en arme, il fallait les remettre aux autorités.

14 Est-ce que ça correspond à votre souvenir ? Est-ce que vous avez entendu
15 M. Ngaïssona faire des remarques de... de cette sorte ?

16 R. [15:42:37] Ngaïssona fait toujours des sensibilisations de sorte à tous les ComZone
17 anti-balaka qui viennent en réunion. Il fait toujours des... des... des... des... il... il tient
18 toujours des propos pareils, parce que, à un moment donné, il demande aux
19 ComZone de surveiller leurs éléments, parce que, à un moment donné, dans la
20 capitale, il y a eu... même, c'est pas seulement les cas des... des... même quand il y a
21 pas des... d'échanges des... des tirs, utilisation d'armes entre Anti-balaka/Séléka,
22 mais il y a eu beaucoup d'autres cas, les cas de... de vol soit même des téléphones
23 portables, des biens d'autrui, soit la nuit, parfois même le jour. Il y a eu plusieurs cas
24 de... de... de... de vol. Et c'est toujours sur l'étiquette des Anti-balaka, on va... Tous
25 les vols, on va dire que c'est les Anti-balaka, c'est les Anti-balaka, c'est les Anti-
26 balaka. Si c'est dans les secteurs occupés par les Anti-balaka, que ce soit c'est... c'est
27 vrai que les Anti-balaka ou non, la réponse va donner aux Anti-balaka que c'est les
28 Anti-balaka qui organisent des vols. Donc, c'est là, Ngaïssona, parfois, il interpelle

1 des chefs d'essayer de surveiller leurs éléments s'ils ont... les éléments qu'ils ont sur
2 leur responsabilité, de les surveiller pour éviter les cas de vol sur la population
3 civile.

4 M^e PROULX : [15:44:14] Juste pour les besoins du procès-verbal, le... le document
5 auquel je faisais référence, c'est CAR-OTP-2111-0385, et c'est au paragraphe 62, mais
6 ça n'est pas dans notre classeur.

7 Q. [15:44:29] Maintenant, Monsieur le témoin, dans votre déclaration, vous avez dit
8 que vous ne saviez pas si les ComZone passaient le message reçu de M. Ngaïssona à
9 leurs éléments sur le terrain. Selon vous, est-ce que vous avez pu observer que
10 M. Ngaïssona disposait de moyens pour assurer la diffusion de ses conseils et de ses
11 instructions aux éléments ? Est-ce qu'il pouvait assurer le respect de ses
12 instructions ?

13 R. [15:45:07] Non. Mais il pouvait pas, il pouvait pas. Moi, personnellement, même
14 quand je suis — je suis centrafricain, je vis aussi à Bangui — même quand je suis
15 rentré à Bangui moi aussi, qu'est-ce que j'ai remarqué ? Ben, il y a... il y en a, même si
16 tu poses parfois des questions à certains éléments, il y a leur chef qui ne leur dit
17 jamais rien, jamais rien de tout ce qui se passe. Même le... question de DDR, est-ce
18 que les éléments savaient que, demain, il va y avoir le désarmement ou pas, il y en a
19 qui ne dit pratiquement pas. Il y a des chefs conscients, c'est... il faut... là, il y a la
20 question de la prise de conscience de chaque Centrafricain. Si on voulait vraiment
21 que la paix revienne dans notre pays, c'est un travail de fourmi qu'il faut faire. Faut
22 travailler comme des fourmis, main dans la main, pour sensibiliser au maximum la
23 population, sensibiliser au maximum les éléments anti-balaka pour le retour définitif
24 de la paix en Centrafrique.

25 Mais personne va mettre peut-être... pas... des... des... la police, juste pour ne pas
26 dire surveillance derrière un chef qui a des éléments pour essayer de voir s'il va
27 transmettre le message à ses éléments ou pas. Mais c'est une question de prise de
28 conscience. Je peux vous assurer qu'il y en a, des chefs, qui ne le fait pas. Eux, ils

1 viennent à la réunion, ils entendent tout, et repartir, c'est fini.

2 Q. [15:46:43] Est-ce que j'ai raison de dire que M. Ngaïssona ne discutait pas des
3 opérations pendant les réunions ?

4 R. [15:46:57] Vous voulez faire allusion à quel genre d'opérations, s'il vous plaît ?

5 Q. [15:47:07] C'est une très bonne question, Monsieur le témoin.

6 Vous ne l'avez jamais entendu parler d'opérations en général, de... d'opérations
7 militaires ou de combats ?

8 R. [15:47:21] Je n'ai jamais entendu Ngaïssona parler d'une éventuelle opération.

9 Tout ce que, moi, j'entends, c'est la sensibilisation vers le retour de la paix. Lors de
10 ces réunions... d'ailleurs, les réunions, c'est comme, vous-même, vous le dites tout à
11 l'heure, à Azimut, et il y avait la sonorisation de Azimut qui... qui... qui a... qui... qui
12 a été utilisée souvent pour les réunions. Il y a la sono. Donc, il n'y a rien de caché.
13 Une réunion des opérations ne pouvait pas être faite devant... en plein capitale, en
14 plein milieu des... des... des autorités. Il n'y a pas de réunions d'opérations.

15 Q. [15:48:11] Est-ce que, à un moment ou à un autre pendant une réunion, vous avez
16 entendu M. Ngaïssona encourager, cautionner ou volontairement ignorer la
17 commission d'exactions sur la population civile ?

18 R. [15:48:32] Non. Je n'ai jamais... Ce que je remarque chez Ngaïssona, s'il y a
19 quelque chose de mal commise par un chef anti-balaka ou un élément anti-balaka
20 sur la population civile, il va se mettre dans tout son état. Là, je vous dis la vérité
21 que, ce que je vois, ce monsieur, il va se mettre de... dans tout son état ; il crie, il crie.
22 Même les chefs anti-balaka, posez-leur la question, ils vont vous dire, ceux qui
23 veulent va dire vraiment la vérité, ils vous diront qu'il va se — et, apparemment, les
24 chefs anti-balaka le connaît pour ça — ils vont dire qu'il va se mettre dans son état à
25 la fin, qu'est-ce qu'il va faire. Et quand... ils vont dire que, quand tu le vois —
26 comment on appelle le terme en... —, il parle, il parle, il crie, il crie, il parle. À la fin,
27 il va se calmer, et quand tu le vois dégager l'air deux fois, trois fois, c'est fini. Là,
28 maintenant, il est posé. Les chefs anti-balaka le connaît pour ça.

1 Et preuve, sur les populations civiles, il y avait... je m'en souviens, qu'il y avait des...
2 des... des musulmans peul qui ont été pris pour cibles, et voilà, et par certains
3 Anti-balaka qui voulaient les tuer. Et, du coup, il y a des personnes qui... qui... qui
4 l'ont appelé, il a appelé d'autres chefs pour aller vite fait sur le lieu où... — c'était à
5 Bangui — où ils ont pris ces musulmans, et voilà. Et puis, voilà, il a envoyé d'autres
6 personnes et, par la suite, ils ont ramené chez lui, au domicile de son père où, lui, il
7 habitait, ces musulmans, et il les a gardés ici chez lui. Et à la fin, il est parti.

8 Les... il a appelé l'autre, là, imam Layama Kobine, il a appelé Mgr Nzapalainga pour
9 venir les chercher. Et où ? Au Tribunal de grande instance de Bangui. Un
10 rendez-vous a été organisé au niveau du tribunal pour pouvoir remettre ces civils
11 musulmans dans la main de... de... d'imam Kobine et Mgr Nzapalainga. Et c'est ce
12 qu'il a fait. Il a encore fait ça pour un camion appartenait à un sujet musulman de
13 KM 5, un grand camion remorque que, un Anti-balaka, il a volé. Il a volé le camion
14 pour aller vendre, Ngaïssona a été mis au courant, il a mis tout... il a mis tout en
15 œuvre pour récupérer le camion. Il l'a garé auprès de domicile de son père, le temps
16 de saisir les... les autorités compétentes pour pouvoir venir récupérer le camion. Lui,
17 il a pris le camion, conduit jusqu'au tribunal pour refaire la restitution au
18 propriétaire.

19 Q. [15:51:45] Est-ce que, Monsieur le témoin, vous vous souvenez d'une rencontre en
20 présence de M. Ngaïssona et de Maxime Mokom, pendant laquelle Mokom aurait...
21 aurait dit qu'il fallait poursuivre pour atteindre l'objectif final, qui était de reprendre
22 le pouvoir, et pour que chacun puisse avoir sa récompense ?

23 R. [15:52:12] Bon, là, je ne me souviens pas de quelle rencontre entre Maxime et
24 Ngaïssona, que Maxime demande de poursuivre pour avoir la récompense. Mais,
25 moi, ce que je sais, c'est que l'idée, déjà, pour les deux, c'est pas pareil. L'idée n'est
26 pas même chose de... l'idée de Ngaïssona, c'est différent de l'idée de Maxime. Ce qui
27 fait que, d'ailleurs, même les réunions tenues souvent, Maxime est souvent absent. Il
28 est souvent absent aux réunions tenues par Ngaïssona, parce qu'il sait qu'est-ce qui

1 va être dit, c'est la sensibilisation sur les DDR, sur cessation des hostilités, que des
2 choses... il va pas participer à la réunion.

3 Q. [15:53:17] Est-ce que, pendant une de ces rencontres du mouvement ou une
4 réunion, vous avez déjà entendu M. Ngaïssona suggérer que c'était lui qui avait
5 demandé aux Anti-balaka de marcher sur Bangui ?

6 R. [15:53:36] Déjà, il va dire ça devant quel Anti-balaka ? Je sais pas, mais les
7 Anti-balaka mêmes le dit devant lui que c'est Maxime qui est en contact avec eux
8 depuis que... qu'ils ont pris maintenant la décision de marcher sur Bangui. C'était
9 Maxime qui est en contact, qui est aux commandes avec eux jusqu'à... à Bangui. C'est
10 ce qui fait, d'ailleurs, de Maxime l'incontournable au milieu des Anti-balaka.

11 Q. [15:54:20] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que la Coordination n'avait pas
12 d'argent, c'est-à-dire, mais elle ne... elle disposait pas de moyens financiers ?

13 R. [15:54:37] Je répète encore ici : il parle de la Coordination. Je répète encore : la
14 Coordination, pour moi, ici, c'est qui ? C'est Ngaïssona. C'est tout. Je vous dis : ne
15 vous fiez pas à ce qui est écrit sur les papiers, organigrammes de bureau de
16 Coordination de tel. La Coordination que, moi, je connais, c'est Ngaïssona, et la
17 Coordination que je connais encore, c'est Maxime Mokom qui gère les opérations des
18 Anti-balaka jusqu'à arriver à Bangui. Et après, la Coordination mise en place,
19 politique mise en place par Ngaïssona, qui travaille beaucoup plus sur la
20 sensibilisation et son parti PCUD.

21 Q. [15:55:31] À votre connaissance, Monsieur le témoin, est-ce qu'il y a eu une
22 réunion, avant le forum de Brazzaville, pendant laquelle la Coordination a décidé
23 d'acheter des armes et des munitions pour les ComZone à leurs éléments ?

24 R. [15:55:52] Par quels moyens que la Coordination décide d'acheter les armes et les
25 munitions ? Moi, je ne sais pas. Je ne me souviens pas de... d'assister à une réunion
26 « auquel » la Coordination a décidé d'acheter des armes et des munitions. Je sais
27 pas, peut-être à mon absence ou bien... mais, pour moi, je... je... je sais pas, je sais
28 pas.

1 Q. [15:56:23] Est-ce que vous avez déjà vu ou entendu parler que M. Ngaïssona ait
2 distribué des armes et des munitions aux Anti-balaka en 2014 ?

3 R. [15:56:38] Je n'ai jamais entendu dire que Ngaïssona a distribué des armes aux
4 Anti-balaka.

5 Ce que, moi, j'entends des Anti-balaka, c'est que, en cas de quelque chose, que
6 Ngaïssona intervient, un Anti-balaka chef, Anti-balaka furieux, par colère, il va
7 même dire à Ngaïssona : « L'arme que j'utilise, c'est pas toi qui m'a donné. J'ai
8 souffert sur le terrain pour avoir cette arme. C'est pas toi qui m'as donné des
9 munitions ni l'arme que j'utilise. » C'est ce que, moi, j'entends des chefs anti-balaka.

10 Q. [15:57:22] Est-ce que vous vous souvenez avoir vu Yagouzou arriver au domicile
11 de M. Ngaïssona dans un pick-up blanc avec des munitions, des armes et des
12 grenades ? Et est-ce que, à cette occasion, vous auriez vu Mokom lui donner de
13 l'argent en présence de M. Ngaïssona et de Olivier Feissona ?

14 R. [15:57:53] (Expurgé)

15 {ICR : (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)}. (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé) {ICR : (Expurgé)} : (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé){ICR : (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)}.

28 M^e PROULX (interprétation) : [15:59:26] Monsieur le Président, je vois la pendule qui

1 tourne, mais je n'ai plus que quatre ou cinq questions à poser avant de... d'en
2 terminer pour cette séance.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:59:36] Poursuivez, donc.

4 M^e PROULX : [15:59:38]

5 Q. [15:59:38] Monsieur le témoin, est-ce que vous vous souvenez avoir vu Yanoue
6 Aubin, qui était au appelé « Chocolat », aux réunions de la Coordination ?

7 R. [15:59:54] Yanoue Aubin, Chocolat, moi-même, j'entends que son nom, je l'ai
8 jamais vu. Il ne vient pas à la réunion de Coordination, il est toujours dans quartier
9 Combattant, mais il ne vient jamais à la réunion de Coordination. J'entends, il y a son
10 nom qui... qui fait écho dans Bangui, mais c'est pas facile de le voir. Même Andjilo
11 que son nom est beaucoup plus utilisé, beaucoup plus grand, les gens peuvent voir
12 Andjilo, mais c'est pas facile de voir Chocolat.

13 Q. [16:00:43] Est-ce que vous avez entendu parler d'une réunion pendant laquelle
14 M. Ngaïssona aurait tenté de convaincre Andjilo et d'autres ComZone de l'aider à
15 préparer un coup d'État contre Catherine Samba-Panza ?

16 R. [16:01:07] Non, je n'ai jamais entendu parler de cette réunion.

17 Q. [16:01:16] Alors, dans votre déclaration, vous avez expliqué que, à la fin des
18 réunions, M. Ngaïssona donnait une certaine somme d'argent pour permettre aux
19 participants de rentrer chez eux. Alors, est-ce que vous êtes d'accord que la remise
20 de ces sommes d'argent était faite publiquement ?

21 R. [16:01:39] Oui, tout le monde venait, les chefs anti-balaka venaient des différents
22 secteurs à la réunion. Et une fois arrivés à l'hôtel Azimut, à la fin de la réunion,
23 parfois, ils comptent le nombre, il y a combien de personnes : « Allez, 500 francs
24 chacun pour payer le transport. Rentrez chez vous. » 500 francs, je pense... voilà.
25 Parfois, il peut dire 1000 francs chacun et il donne à quelqu'un, un autre chef, qui
26 prend, qui partage maintenant avec tout le monde. Il donne publiquement, et, lui, il
27 s'en va. Il dépose, il donne à un autre chef ou il met sur la table, il se lève, il s'en va,
28 un autre chef anti-balaka va prendre la somme pour partager maintenant aux autres

1 par rapport au nombre des... des personnes présentes, pour payer le taxi ou bien
2 moto-taxi pour rentrer.

3 Q. [16:02:49] Selon vous, est-ce que vous avez pu noter que les... que les ComZone,
4 donc, qui recevaient ces sommes d'argent, est-ce qu'ils se sentaient obligés d'obéir
5 aux instructions de M. Ngaïssona à cause de cet argent ?

6 R. [16:03:08] Ben... vous parlez d'obliger...

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:03:16] Madame, je pense
8 que je connais votre objection, je pense que vous avez raison, mais peut-être que
9 vous pourriez mettre cela en mots.

10 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [16:03:24] Je pense que nous avons eu beaucoup
11 de cas cet après-midi. J'ai essayé de ne pas intervenir, mais on a demandé à plusieurs
12 reprises à ce témoin d'identifier ce que d'autres personnes pensent, ce que d'autres
13 personne ont dit.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:03:37] On les... on a laissé
15 aller, mais, cette fois-ci, c'était un petit peu trop... cette question était de trop. Donc,
16 c'est vraiment le moment où il était bon d'intervenir.

17 Veuillez poursuivre.

18 Je pense qu'il doit y avoir une question n° 5, non ? Si j'ai bien compté, c'est déjà la
19 question n° 5, non ?

20 M^e PROULX : [16:03:57]

21 Q. [16:03:58] Monsieur le témoin, selon vous, quand il donnait de l'argent aux
22 ComZone qui assistaient à ces réunions, est-ce que vous avez des informations qui
23 vous permettent de croire, est-ce que vous avez remarqué que M. Ngaïssona voulait
24 simplement acheter le vote de ces ComZone ?

25 R. [16:04:20] Acheter ? De moi, moi, mon propre point de vue, moi, me... même moi,
26 on peut pas acheter, moi, mon... mon... mon bulletin de vote pour une somme de
27 500 francs qui ne fait même pas valeur de 1 euro. On peut pas m'acheter mon
28 bulletin de vote pour 1000 francs. Non, c'est pas une somme qui peut acheter les

1 ComZone.

2 D'ailleurs, je précise qu'il y a des ComZone qui participent à cette réunion, mais qui
3 n'acceptent pas le PCUD. Mais comme il y a des informations, parfois, par rapport
4 au désarmement, c'est pourquoi ils sont là. Mais même si Ngaïssona va parler de son
5 parti PCUD, à la fin, il y en a qui ne s'intéressent pas, il y en a qui sont avec Mokom
6 Maxime, son idéologie, mais ils vont assister à la réunion pour le processus de
7 désarmement en cours. Ne veut pas dire que ça permet aux ComZone... donner
8 500 francs pour payer transport, ça achète quoi ? Déjà, le... il prend et c'est fini.
9 Ou 1000 francs, ça... ça va payer quoi ? Ça peut pas acheter la conscience
10 pour 1000 francs ou 500 francs pour transport.

11 M^e PROULX : [16:05:45] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

12 Je vais m'arrêter ici pour aujourd'hui et on recommencera mercredi matin.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:05:55] Merci beaucoup.

14 Ceci conclut l'audience d'aujourd'hui, Monsieur le témoin.

15 Nous... et les... pour les autres parties et les autres participants, j'espère que nous...
16 nous pourrons tous nous retrouver mercredi matin à 9 h 30.

17 M. L'HUISSIER : [16:06:16] Veuillez vous lever.

18 (*L'audience est levée à 16 h 06*)